

Plan stratégique pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien

Version 3, 19 février 2002

Note au lecteur

Cette troisième version a été révisée principalement suite aux commentaires reçus à la Conférence de Guelph (24-27 janvier 2002) et suite aux informations recueillies par Ralph Martin, au cours de sa tournée en Europe. Les auteurs remercient les personnes ayant contribué à cette version révisée.

La version française de cette troisième version a été faite pour le texte principal seulement. Les notes explicatives et les notes de références bibliographiques seront traduites lors de la version finale.

Voici les principaux changements apportés à la version antérieure :

- a. les énoncés de la vision nationale (section 3);
- b. les directives stratégiques (section 5);
- c. comment les organisations du secteur peuvent s'engager dans la mise en oeuvre du plan. (section

Afin de faciliter le repérage des changements apportés depuis la deuxième version.

Les phrases ajoutées sont surlignées en jaune et les phrases biffées sont surlignées ou raturées en rouge. Quelques notes du traducteur sont surlignées en bleu pâle.

Ce document de consultation est placé sur le site web du Collège agricole de la Nouvelle-Écosse (NSCA) (<http://www.nsac.ns.ca/pas/staff/rma/index.htm>, fichier pdf, cliquez sur PLAN STRATÉGIQUE BIO, VERSION 3). La période de discussion sur la présente version durera jusqu'au 5 mars, après quoi, nous préparerons la version finale.

Table des matières

	Page
Remerciements.....	II
Sommaire.....	II
1. Introduction.....	1
2. Pourquoi le développement du secteur biologique est-il important?	2
2.1 L'adoption de l'agriculture biologique aide les gouvernements à résoudre les problèmes de pollution et leurs coûts.....	2
2.2 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les émissions des gaz à effet de serre du Canada.....	2
2.3 L'adoption de l'agriculture biologique renforce la confiance des consommateurs en s'abstenant d'utiliser des matières et des pratiques qui soulèvent la controverse parmi certains d'entre eux.....	4
2.4 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire le fardeau financier qui pèse sur les agriculteurs.....	5
2.5 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les besoins de subsides gouvernementaux à l'agriculture.....	6
2.6 L'adoption de l'agriculture biologique peut favoriser la revitalisation des communautés rurales	7
3. La vision nationale pour le secteur agricole en agroalimentaire.....	7
4. Les enjeux majeurs auxquels fait face le secteur	9
4.1 Introduction – Un survol du secteur biologique canadien et des secteurs biologiques Internationaux	9
4.2 Enjeux liés aux marchés.....	13
4.3 Enjeux liés à la production.....	16
4.4 Enjeux liés à la transformation.....	18
4.5 Capacité organisationnelle	20
4.6 Image publique.....	21
5. Le plan stratégique : ce qui a été fait et ce qui reste à faire, par qui et quand.....	22
6. Élaboration et mis en oeuvre de plans d'action organisationnels.....	29
7. Remarques en conclusion.....	30
Références	

Remerciements

Ce plan stratégique a été élaboré par Rod MacRae, Russ Christianson, Anne Macey, Ralph Martin et Robert Beauchemin. Les auteurs remercient la centaine de personnes ayant révisé le texte, pour leurs commentaires sur les versions préliminaires du document et pour les nombreuses contributions qui sont parvenues au forum de discussion en ligne. Merci à Randy Whitekker de la Coopérative d'aliments naturels de l'Ontario pour sa collaboration à la préparation du document et de la séance de travail de Guelph, le 27 janvier 2002, laquelle a permis une rétroaction. Merci également à Kim Delallo et à Tomas Nimmo, pour leur soutien à l'agenda, au déroulement et à l'animation de cette séance de travail. Merci également à Charles-Eugène Bergeron pour la rédaction de la version française.

Sommaire

Le secteur biologique du Canada a été en émergence depuis les quarantes dernières années. Bien que certaines régions canadiennes connaissent un développement fort de leur agriculture bio, ce secteur n'a encore ni vision, ni plate-forme nationale d'action. Cette lacune n'a pas semblé causé de problème indus pendant des années, mais de récents développements indiquent que le secteur bio manquera des rendez-vous, voire sera pénalisé, si un agenda et une représentation nationale ne voit pas le jour bientôt. Des virages au sein des marchés intérieur et extérieur, ainsi que de l'aide accrue des la part des gouvernements provinciaux et fédéral, donnent le signal au secteur bio qu'il est temps de se développer de façon stratégique, selon un Plan qu'il aura lui-même élaboré.

Le plan présenté dans ce rapport est conçu autour d'un croyance en l'abondance: Le fait qu'il existe un beaucoup plus grand nombre de fermes bio sur nos terres en régions et beaucoup plus d'aliments bio sur nos tablettes en magasins, apportera des bénéfices nombreux et très étendus pour les individus et la société. En accroissant l'adoption de l'agriculture biologique, les gouvernements ont l'opportunité de résoudre 6 problèmes criants d'intérêt public touchant le secteur agricole et agroalimentaire:

- L'adoption accrue de l'agriculture biologique aide le gouvernement à régler les problèmes de pollution et à abaisser leurs coûts;
- L'adoption accrue de l'agriculture biologique peut réduire les émissions des gaz à effet de serre du Canada;
- L'adoption accrue de l'agriculture et de la transformation alimentaire biologique restaure la confiance des consommateurs, en n'utilisant pas des matières et pratiques qui soulèvent la controverse chez quelques uns d'entre eux;
- L'adoption accrue de l'agriculture biologique peut réduire le fardeau financier des agriculteurs;
- L'adoption accrue de l'agriculture biologique peu diminuer les besoins de subsides gouvernementaux aux entreprises agricoles;
- L'adoption accrue de l'agriculture et de la transformation alimentaire biologique peut contribuer à la revitalisation des communautés rurales.

Par conséquent, le secteur biologique canadien propose la vision suivante:

- Le secteur biologique est une composante importante de l'ensemble agricole et agroalimentaire canadien;
- Les agriculteurs biologiques sont capables de tirer un revenu décent de leurs activités;
- Les aliments biologiques sont accessibles et abordables pour toutes les classes de la population et dans toutes les régions canadiennes;
- Le secteur de la transformation biologique est dynamique;
- L'adoption de l'agriculture biologique contribue la revitalisation rurale.

La concrétisation de cette vision signifie de relever les nombreux défis auxquels fait face le secteur biologique:

- Un marché immature caractérisé par des approvisionnements n'arrivant pas à fournir à la demande et par des infrastructures insuffisantes, afin d'assurer la circulation efficace et à un bas coût de revient, des denrées sur les marchés intérieur et extérieurs;
- Des lacunes au niveau de la recherche, du transfert de connaissance et de l'appui financier pour les agriculteurs bio, particulièrement durant la période de transition;
- Une quantité insuffisante de transformateurs et d'infrastructures de transformation bio;
- Des organisations bénévoles surchargées manquant des ressources nécessaire afin de travailler efficacement au développement du secteur, de renforcer leur expertise et d'actualiser leur potentiel;
- Une opinion publique pas assez consciente des bénéfices étendus qu'apportent l'agriculture et les aliments bio.

Afin de surmonter les obstacles à son développement, le secteur biologique propose 33 stratégies se regroupant selon 7 axes d'intervention:

- La certification et l'accréditation;
- Les politiques, les programmes et la réglementation des gouvernements;
- Le développement des marchés intérieur et extérieur;
- Le renforcement de la capacité organisationnelle du secteur;
- Les alliances avec les autres composantes du monde agricole et agroalimentaire.

L'acceptation générale de ce plan au sein de l'ensemble du secteur biologique permettra d'espérer que des organisations du milieu identifieront des stratégies qu'elles seront prêtes à assumer, afin de mettre ce plan en oeuvre. Nous nous attendons à ce qu'au sein de ces organisations, des discussions et des engagements se produisent au cours des prochains 6 mois. Ces engagements gideront le Comité d'orientation du Plan stratégique et d'autres collaborateurs dans l'élaboration de nouvelles demandes d'appui financier à la démarche de planification stratégique et dans la mise en oeuvre du plan.

1. Introduction

Le secteur biologique du Canada a émergé au cours des 40 dernières années. La vision et l'activité du secteur n'ont pas encore une envergure nationale, bien que certaines régions du Canada connaissent un fort développement de leur agriculture biologique. Depuis plusieurs années, cette absence de vision nationale ne semble pas avoir posé trop de problèmes; cependant, des faits nouveaux indiquent que le secteur biologique passera à côté d'opportunités, voire sera pénalisé si une représentation et un agenda national n'apparaissent pas bientôt. Du côté de la mise en marché, la disparité des modèles de développement, selon les régions et les denrées amenuise la volonté des entreprises de vente au détail et de services alimentaires d'acheter les produits bio canadiens. De par le monde et depuis plusieurs années, de nombreux gouvernements nationaux se sont intéressés activement à l'évolution de leurs secteurs biologiques qui jouissent d'une bonne longueur d'avance sur le Canada. Les organismes internationaux de normalisation et de développement examinent attentivement la nature et le potentiel de l'agriculture biologique.

Le gouvernement canadien manifeste un virage de son approche, avec ses annonces récentes d'injections de quelque 1,5 M\$ dans le secteur biologique et la nouvelle vision énoncée par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux pour le secteur agricole et agroalimentaire. Les élus et les fonctionnaires fédéraux sont plus intéressés à discuter des enjeux du secteur biologique et l'absence d'une représentation nationale leur pose un problème. Cette attitude est en partie fondée sur la réalité et en partie fondée sur une méconnaissance de ce qu'est le secteur biologique et ce qu'il a déjà accompli. Plusieurs acteurs du secteur biologique considèrent que l'action au plan national est en soi problématique. Selon l'expérience vécue par plusieurs et aussi selon la théorie écologiste, le succès ultime de l'agriculture et de la distribution alimentaire bio passe pour plusieurs par sa vitalité au plan local et régional, de là une certaine répugnance à consacrer des ressources au niveau national.

Pourtant, les modèles de développement agricole au Canada s'articulent autour de la production et de l'import-export de denrées alimentaires en vrac. Par conséquent, plusieurs agriculteurs, dont plusieurs agriculteurs biologiques, dépendent de la position et de la réputation du Canada en tant que commerçant sur le marché alimentaire mondial. L'existence d'une représentation nationale est un facteur crucial pour le succès à court et à moyen termes de ces agriculteurs. Ainsi le plan stratégique qui a été proposé, tente d'établir un équilibre entre ces deux importantes réalités : circuits économiques courts et marché global.

Ce plan stratégique s'adresse aux organismes, aux entreprises et aux individus qui croient qu'il devrait exister un agenda national bien ancré dans la reconnaissance du fait que la vitalité du secteur aux plans local et régional est incontournable pour le bien fondé ultime de l'activité du secteur au plan national.

Contrairement à des processus antérieurs, celui-ci n'est pas basé sur des rencontres élaborées, ni issu d'un consensus général exhaustif. Il est apparu suite à une invitation du gouvernement fédéral à des représentants du COG (Canadian Organic Growers), de la Table filière biologique du Québec. Du NSCA (Collège agricole de la Nouvelle-Écosse) et du COAB (Canadian Organic Advisory Board), à l'effet de demander une aide financière afin de faciliter le processus d'élaboration d'un plan stratégique canadien du secteur biologique. À cette fin, Agriculture-Canada a fourni 27 000 \$ pour l'élaboration du plan. Un document de travail a été préparé par un groupe restreint d'auteurs, puis a été mis largement en circulation. Plusieurs occasions de rétroaction ont été offertes, autant virtuelles que face à face, et le document a été réécrit à quelques reprises afin de le rendre fidèle aux commentaires reçus.

Le plan servira de document général de base pour mettre en chantier une représentation nationale et un agenda national. Il sera utilisé par le secteur biologique et par les gouvernements. La conception de ce plan gravite autour d'une foi en l'abondance, c'est à dire que le fait d'amener beaucoup plus de fermes biologiques sur la terre et beaucoup plus de nourriture bio dans les magasins procurera de nombreux bienfaits à la société en général et à de nombreux individus. Le plan propose une vision et quelques indicateurs de performance, ainsi que des directives stratégiques dans les domaines suivants :

- la certification et l'accréditation;
- les appuis gouvernementaux en terme de politiques, programmes, lois et règlements;
- le développement des marchés domestiques et internationaux;
- la capacité à se structurer du secteur et des organisations;
- les alliances avec les autres composantes du milieu agricole.

La mise en oeuvre du plan dépendra de l'ampleur de l'appui qu'il recevra du milieu et de la volonté de certains organismes de base à l'effet de faciliter la phase de mise en oeuvre. Quelques énoncés touchant la mise en oeuvre sont faits à la fin du document.

2. Pourquoi le développement du secteur biologique est-il important?

Les aliments et l'agriculture biologique représentent plus qu'une niche de marché à développer. La preuve des larges bénéfices du mode biologique de production se manifeste peu jusqu'à date, puisque les systèmes biologiques sont relativement peu implantés. Toutefois, il est de plus en plus évident que l'adoption de tels systèmes de production comporte de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques.

2.1 L'adoption de l'agriculture biologique aide les gouvernements à résoudre les problèmes de pollution et leurs coûts

L'agriculture contribue significativement aux problématiques de qualité de l'eau, qu'ils soient aigus et associés à des déversements ponctuels ou récurrents et associés à la pollution diffuse de l'agriculture conventionnelle par des nutriments en excès dans les cours d'eaux. Par exemple, le coût annuel de la dégradation de l'eau est estimé aux États-Unis à 2,6 milliards de dollars US. Le coût des dommages aux ressources naturelles induits par les pesticides est estimé à 3,70 \$/kg de matière active¹. Par contre, une étude britannique des coûts réels du panier d'épicerie estime que les coûts externalisés du mode biologique de production sont le tiers de ceux du mode conventionnel², donc l'investissement dans l'agriculture biologique est une bonne stratégie pour diminuer la pollution et y remédier. À titre d'exemple, une étude suisse a conclu qu'il revenait moins cher de subventionner la conversion biologique d'agriculteurs riverains d'un lac que de défrayer les technologies de dépollution de ce même lac³. La littérature américaine a bien établi le fait que les coûts de la mitigation hors ferme de la dégradation des sols et de l'eau excèdent de beaucoup les coûts de la conservation des sols sur la ferme⁴. Par conséquent, ceux qui bénéficient des mesures de mitigation, c'est-à-dire, la société en général, devraient payer du moins en partie les coûts à la ferme liés à la conservation des sols. Les municipalités régionales ontariennes de Waterloo et de Wellington investissent massivement dans les structures de fermes diminuant la pollution, afin de protéger leur prise d'eau potable⁵. Voilà des exemples de juridictions ayant reconnu qu'il est moins onéreux d'investir dans la prévention, plutôt que dans la réparation des dommages de la pollution agricole. Elles n'ont toujours pas étendu le concept à l'adoption du mode biologique de production. Les mortalités de poissons dans les ruisseaux de l'Ile-du-Prince-Édouard, associés aux applications « normales » d'endosulfanes, carbofuranes, mancozeb, chlorothalonil et d'azinphos-méthyl dans les champs de pomme de terre sont, au Canada, des exemples probants des coûts du laisser faire et des bénéfices de tels investissements.

2.2 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les émissions des gaz à effet de serre du Canada

L'agriculture, avec la consommation de combustibles fossiles qui y est associée, contribue pour 13 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada. Les principales sources agricoles sont :

- le dioxyde de carbone (CO₂) : minéralisation de la matière organique du sol, consommation de combustibles fossiles, utilisation de pesticides et de fertilisants de synthèse;

- le méthane (CH₄) : les fosses à lisiers, les animaux d'élevage;
- le protoxyde d'azote (N₂O) : usage inefficace ou inapproprié des engrais azotés résultant dans des émissions significatives d'azote dans l'eau et l'atmosphère.

Les émissions de N₂O et de CH₄ sont à réduire en priorité⁷ puisque les sols agricoles sont considérés au net comme des puits de carbone et que les émissions provenant de l'agriculture sont estimées à 1 % des émissions totales de CO₂. Par contre, l'agriculture contribue respectivement⁸ pour 61 % des émissions de N₂O et 38 % des émissions de CH₄. Le N₂O représente plus de la moitié de toutes les émissions agricoles de GES⁹. De 50 à 75 % des émissions agricoles de N₂O se produisent au printemps, entre la fonte des neiges et les semailles.

Les élevages contribuent pour 42 % des émissions de GES¹⁰, en particulier la plupart des émissions de CH₄, lesquelles sont associées avec la digestion des animaux de ferme, surtout les ruminants, ainsi que la régie des fumiers, qui produisent aussi du N₂O et du CO₂. Les émissions les plus substantielles des productions végétales sont associées aux engrais azotés (12 millions de tonnes d'équivalent en CO₂ en 1996).

Afin de réduire ces émissions de GES, le panel international sur les changements climatiques (IPCC) a conclu qu'en général, les mesures de mitigation devraient :

- a) mettre en valeur la production durable;
- b) procurer des bénéfices additionnels, y compris la profitabilité pour les agriculteurs;
- c) générer des produits qui conviennent aux consommateurs¹².

Dans une perspective de systèmes, l'agriculture biologique amène des réductions dans les émissions de GES et rencontre les critères du IPCC. Les fermes biologiques se caractérisent généralement par des modèles de polyculture comprenant un bonne part d'engrais verts, de cultures intercalaires et de légumineuses, ainsi qu'une moindre dépendance sur les pesticides et les engrais de synthèse, le travail réduit du sol, des masses racinaires bien développées et profondes, des teneurs élevées du sol en matière organique et une bonne structure du sol. Comparé au mode conventionnel, le mode biologique de production réduit l'érosion du sol, capture plus de carbone, ne requiert pas de sources synthétiques d'azote et de pesticides (ainsi que les émissions associées), élimine les émissions de N₂O d'origine abiotique, ne permet pas la décomposition anaérobie des déjections animales (ainsi que les émissions associées de CH₄), comporte souvent des taux de chargement animal inférieurs, ce qui contribue en général à abaisser les émissions de CH₄, consomme moins d'eau et d'énergie globalement et comporte un plus grand pourcentage de terres affectées à des cultures pérennes (telles que les pâturages) et à des zones renaturalisées. Comparées aux fermes conventionnelles, les fermes biologiques peuvent générer plus de GES reliés à certaines pratiques qui sont plus fréquentes en agrobiologie : Le CO₂ provenant du compostage des fumiers et de l'enfouissement des cultures (décomposition au sol et combustion du pétrole des tracteurs)¹⁴; le N₂O provenant des plantes fixatrices d'azote et des résidus de cultures.

Quelques recherches empiriques sur des modèles agriculture durable ont démontré une réduction des GES, une meilleure adaptabilité aux variations climatiques et un potentiel significatif de séquestration du carbone. Par exemple, une étude¹⁵ commandée par le parlement allemand qui a comparé les systèmes conventionnels et biologiques d'agriculture, en est venu aux conclusions suivantes :

- Les systèmes biologiques utilisent 65 % de l'énergie utilisée par les systèmes conventionnels. Les principales différences sont liées aux hydrocarbures utilisés dans la fabrication des intrants : pesticides et engrais de synthèse ainsi que les aliments importés pour le bétail.
- Quoique les fermes conventionnelles fixent plus de carbone dans la végétation et dans les cultures principales récoltées, les fermes biologiques ont tendance à fixer plus de carbone dans la biomasse racinaire, pour un facteur de 1,6 fois plus de carbone que les fermes conventionnelles,

principalement associées aux cultures de légumineuses, telles que la luzerne et le trèfle. Quand toute la biomasse produite par les systèmes écologiques est comparée à celle produite par les systèmes conventionnels, la biomasse produite hors sol est similaire.

- Les systèmes écologiques ont en général des sols avec une activité biologique plus intense et une capacité accrue d'assimiler le CO₂, tandis que les systèmes conventionnels ont moins de carbone lié à la matière organique du sol.

Une étude de Drinkwater et al.¹⁶, comparant en Pennsylvanie les systèmes traditionnels de culture du maïs et la culture en alternance maïs-soja, ont trouvé que de plus longues rotations n'ajoutent pas nécessairement plus de matière organique au sol, mais que l'apport de matière organique dotée d'un rapport C/N plus bas résultait en une plus grande séquestration du carbone et en de meilleures propriétés physiques du sol. De même, les rotations longues coupent de moitié les pertes d'azote, comparativement au système conventionnel.

Les études comparées les plus complètes accomplies jusqu'à présent ont été conduites par une équipe de chercheurs de l'université de l'état du Michigan, qui a comparé des systèmes maïs-soja-blé sous labour conventionnel, sans labour, bas intrants et sous régie biologique (avec des légumineuses, mais sans fumier animal). Leur base de comparaison étant le « Potentiel de réchauffement global (PRG) » (exprimé en équivalent émission de CO₂ en g/m²/année), ces chercheurs ont trouvé que le PRG le plus bas était atteint par le « sans labour » (14), suivi par la « régie biologique » (41), le « bas intrants » (63) et enfin, le « labour » (114). La supériorité du « sans labour » sur le biologique était liée à une plus grande séquestration du carbone (110 vs 29). Toutefois, un débat est en cours à savoir jusqu'à quel point le « sans labour » séquestre effectivement le carbone. Quelques études démontrent que la teneur en C du sol en régie « sans labour » augmente dans les 7,5 cm sous la surface, mais les résultats ne montrent aucun changement sur toute la profondeur du profil du sol¹⁸. L'étude du Michigan n'a mesuré la teneur en carbone des sols que sur les 7,5 premiers centimètres, ce qui pourrait amener à surestimer les bénéfices du « sans labour » comparativement à la « régie biologique ». L'étude du Michigan a aussi démontré que les cultures pérennes (luzerne, peupliers) et les peuplements végétaux en succession émettaient toutes beaucoup moins de GES et étaient en fait pour la plupart des puits de carbone.

D'autres études, en provenance du Mid-Ouest américain, qui examinaient des systèmes maïs-soja-blé, révèlent que de plus longues rotations, incluant des légumineuses, permettent aux fermes de mieux résister aux sécheresses¹⁹. Une série d'études de l'Université du Nébraska ont montré que de plus longues rotations réduisent les risques de stress aux cultures durant une mauvaise année et permettent des revenus nets moins variables²⁰. Ces systèmes de longues rotations ont donné des résultats constamment comparables ou supérieurs à des systèmes de courtes rotations maïs-soja. Ce bon résultat semble être le fait d'une combinaison du développement racinaire et de structure du sol. La teneur en matière organique du sol n'influence pas nécessairement sa capacité de rétention de l'humidité, mais modifie plutôt sa structure.

La matière organique, particulièrement dans les sols légers, peut améliorer la qualité des agrégats. L'agrégation amène plus de porosité qui facilite le mouvement des racines. La coutume veut que le type de matière organique soit plus important que la quantité, mais ce sont les fractions les plus décomposées de la matière organique qui se révèlent être les plus importantes pour l'aggravation du sol : mucilages et gommages microbiennes, acides fulviques à faible poids moléculaire, lipides et cires²¹. Les systèmes agricoles qui favorisent ces composantes de la matière organique du sol performant mieux.

2.3 *L'adoption de l'agriculture biologique renforce la confiance des consommateurs en s'abstenant d'utiliser des matières et des pratiques qui soulèvent la controverse parmi eux*

Les normes bio de l'agriculture et de la transformation alimentaire ne permettent pas l'utilisation de certaines matières et de pratiques perçues par de nombreux consommateurs comme étant à risque.

- Les formulations pesticides de synthèses – Quelque 5 millions de kilos de pesticides sont appliqués annuellement au Canada²³. L'utilisation de presque tous les pesticides soupçonnés d'avoir des impacts négatifs sur la santé humaine n'est pas permise en mode biologique de production. Par conséquent, les taux de résidus de pesticides utilisés en production sont presque toujours plus bas dans les aliments bio²⁴. Toutefois, les agriculteurs biologiques sont impuissants face aux dépôts polluants atmosphériques et aux dérivés de produits provenant du voisinage. Les aliments biologiques ne sont donc pas exempts de résidus²⁵.
- La fertilisation – Contrairement aux producteurs conventionnels, les agriculteurs biologiques ne sont pas autorisés à utiliser des fumiers non compostés, sauf dans des circonstances bien précises. Le processus du compostage réduit l'occurrence des pathogènes et le lessivage des nutriments.
- Les pratiques d'élevages – Les hormones de croissances sont interdites et les animaux doivent être nourris avec une ration auquel leur système digestif est adapté. Par conséquent, les conditions de digestion auxquelles sont associés de hauts niveaux de E. Coli 0157:H7 ne se produisent normalement pas dans les fermes d'élevages biologiques²⁶. Les niveaux de mycotoxines dans les provendes ne sont pas plus élevés qu'en agriculture conventionnelle, et quelques études européennes ont trouvé des niveaux plus bas de toxines dans le lait bio que dans le lait conventionnel²⁷. Les cahiers de charges ne permettent pas l'utilisation des antibiotiques, à moins que la vie de l'animal soit en danger. La plupart des normes exigent alors que l'animal soit retiré du circuit bio, quoique certaines permettent son retour, suivant une période prolongée de retrait. Le résultat est qu'il est impossible que des bactéries résistantes aux antibiotiques se développent dans ce système de production.
- Les produits transformés – L'utilisation des agents de conservation, des additifs de synthèse sont sévèrement restreints, et limités aux matières issues de substances existant dans la nature. L'irradiation des aliments est interdite.
- Les organismes génétiquement manipulés et les produits qui en sont issus, ceux-ci ne sont pas permis, ni en production, ni en transformation bio, excepté dans les cas où il n'existe aucune provenance certifiée biologique et que les intrants conventionnels utilisés peuvent être contaminés par inadvertance.

2.4 *L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire le fardeau financier qui pèse sur les agriculteurs*

Les décideurs politiques ne tiennent généralement pas compte de fait que selon des évaluations faites de par le monde²⁸, les systèmes biologiques d'agriculture sont habituellement plus rentables que les systèmes conventionnels.

En mode biologique, comparativement au mode conventionnel, les rendements sont en moyenne 10 % plus bas en production végétale et 20 % plus bas en production animale. Ces performances sont atteintes presque totalement sans l'appui d'institutions normalement impliquées dans le développement agricole. Les rendements en mode biologique continuent de s'améliorer, au fur et à mesure d'une meilleure compréhension de ces systèmes et que plus de fonds sont investis en recherche. Ces augmentations ne sont pas toujours aussi grandes que celles qui sont réalisées dans certains systèmes conventionnels, cependant, elles se réalisent à des coûts environnementaux beaucoup plus bas³⁰.

Les marges brutes en mode biologique sont au moins aussi bonnes, sinon supérieures qu'en modes conventionnels faisant appel à des applications de pesticides. Trois facteurs jouent en faveur de ces résultats positifs en terme de revenu :

- 1) Les coûts d'opération peuvent être de deux à trois fois inférieurs, notamment au chapitre de l'énergie, des intrants et des médicaments.
- 2) Lorsqu'une prime sur le prix est disponible, la probabilité d'un revenu net supérieur est même plus grande.
- 3) Enfin, plusieurs agriculteurs biologiques obtiennent un revenu net plus élevé en établissant des liens d'affaires plus directs avec les consommateurs, ce qui leur permet de récupérer une plus grande part du dollar dépensé pour le panier d'épicerie.

2.5. *L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les besoins de subsides gouvernementaux à l'agriculture*

De tels bénéfices économiques comportent de grands avantages pour les gouvernements. Les subsides directs aux agriculteurs ont accusé une baisse drastique au cours de la dernière décennie. Plusieurs de ces baisses sont appropriées, dans le sens que les subsides ont eu un effet dissuasif pour la transition à des pratiques plus durables³². Toutefois, en moyenne, le revenu net des agriculteurs ne cesse de diminuer et la vulnérabilité aux soubresauts des marchés et aux conditions climatiques va en augmentant, ce qui applique plus de pression sur le filet de sécurité du revenu. En 2000, le revenu net agricole en Saskatchewan était moins que zéro. [Statistiques à ajouter]

Malgré l'importance d'un bon filet de sécurité du revenu agricole, les gouvernements devraient mettre en place les conditions d'amélioration de la santé financière des fermes et de diminution des risques financiers. Les systèmes d'agriculture biologique peuvent créer ces conditions. Ils sont au moins aussi rentables, sinon plus, que les systèmes conventionnels, tout en étant moins vulnérables aux variations climatiques³³. En général, les systèmes biologiques ont une plus grande capacité de résister, que ce soit à des conditions humides ou sèches de culture. Cela est possible parce que l'agriculture biologique s'appuie sur la régénération de la matière organique du sol, qui assure une meilleure santé des cultures et une plus grande résistance aux ravageurs.

Une plus grande capacité du sol à retenir l'eau en saison sèche et une bonne structure du sol permettant un meilleur drainage du sol en saison humide, voilà deux avantages additionnels. Les systèmes biologiques ont tendance également à être plus diversifiés, procurant davantage de sources potentielles de revenu. Si une culture s'avère moins productive ou moins lucrative telle année, les conséquences financières sont moins dramatiques que dans des systèmes s'appuyant sur un nombre restreint de cultures. Globalement, les fermes diversifiées en agriculture biologique risquent moins que de nombreuses fermes conventionnelles d'essuyer des baisses de rendements ou de revenus qui pourraient déclencher les subsides du filet de sécurité³⁴.

Les recherches qui ont tenté d'analyser l'impact qu'aurait un virage majeur vers l'agriculture biologique ont fait l'objet de controverses au plan de la méthodologie ce qui souligne le besoin d'études plus poussées dans ce domaine.³⁵ Toutefois les études existantes ont conclu qu'un tel virage apporterait des bénéfices significatifs, à savoir : l'amélioration de la qualité des aliments, un environnement et une population en meilleure santé, un revenu net à la ferme supérieur, une baisse des coûts d'entreposage des récoltes, ainsi que des subsides gouvernementaux.³⁶ Des gouvernements européens en arrivent à des conclusions semblables, à l'effet que le soutien à la conversion vers l'agriculture biologique réduit significativement les dépenses publiques liées aux programmes agricoles.³⁷ Une estimation très conservatrice avance que 46 % des paiements directs aux agriculteurs biologiques sont compensés par la réduction des subsides pour d'autres mesures qui seraient nécessaires, si ces agriculteurs n'étaient pas biologiques³⁸. Cette estimation ne tient pas compte des coûts indirects épargnés qui sont décrits dans cette section.

2.6 *L'adoption de l'agriculture biologique peut favoriser la revitalisation des communautés rurales*

Les efforts du gouvernement fédéral pour améliorer la viabilité des communautés rurales seraient renforcés par l'agriculture biologique. Diverses études avancent que l'agriculture durable peut constituer un apport significatif à la vitalité du milieu rural.⁴⁰ Une étude conduite au Nébraska sur une communauté locale dépendant sur l'agriculture, a conclu que si plus de fermes adoptaient des pratiques agricoles durables, le revenu familial global aurait plus que doublé, en comparaison d'un scénario où toutes les fermes adopteraient des pratiques conventionnelles. Les taxes foncières seraient plus élevées. Plus d'argent serait dépensé pour les approvisionnements, les intrants, les provendes, les frais vétérinaires, les dons de charité, les aliments et les produits de soins personnels.⁴¹ Moins d'argent serait dépensé pour les produits agrochimiques, les combustibles, la main-d'œuvre salariée, les animaux achetés pour la revente, les semences, les taxes et le frais d'intérêts.

Une étude réalisée dans le Mid-Ouest américain et portant sur quatre communautés locales a révélé que celles qui comptent le plus de praticiens de l'agriculture durable ont une capacité supérieure de mobilisation des ressources de la communauté pour le développement local. Cela se traduit par une plus grande participation à la vie politique locale ainsi que la mise sur pied de nouveaux organismes locaux de développement économique et de nouvelles entreprises. Ces effets sont attribuables aux habiletés supérieures dans la résolution de problèmes et une plus grande confiance en soi des adeptes de l'agriculture durable⁴². En étudiant des données provenant d'études faites au niveau des fermes, Lockeretz⁴³ conclut que les rendements inférieurs dans les systèmes d'agriculture durable peuvent à court terme diminuer les bénéfices économiques pour les communautés agricoles. Toutefois à long terme, les systèmes d'agriculture durable pourraient procurer de plus grands bénéfices à cause du plus grand pourcentage de la valeur des produits agricoles qui demeurent dans les communautés, surtout lorsque les méthodes de production s'améliorent.

Au Dakota du Nord, une étude conclut que l'agriculture durable augmenterait l'activité dans certains secteurs (les transports, les approvisionnements, les services commerciaux et les minerais non métalliques) et diminuerait l'activité d'autres secteurs (construction, services professionnels et financiers, la finance, la vente au détail et l'agroalimentaire). La mise en place de meilleures infrastructures pour les nouveaux besoins en terme d'entreposage, de transformation et de distribution pourrait assurer des retombées positives, tout compte fait⁴⁴. De nombreuses retombées économiques sont perdues par les communautés locales, parce que celles-ci manquent des produits et des services dont ont besoin les entreprises agricoles durable.⁴⁵

Bref, l'adoption généralisée du mode biologique de production, de transformation et de distribution, offre d'importantes avenues, afin de résoudre plusieurs problèmes auxquels est confronté le secteur agricole.

3. La vision nationale pour le secteur agricole et agroalimentaire biologique canadien

Énoncés de vision

Axe 1 : Le secteur biologique est une composante importante de l'ensemble agricole et agroalimentaire canadien.

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'axe 1 :

- Les aliments biologiques représentent 10 % des ventes domestiques d'ici 2010⁴⁶; Les objectifs stratégiques par filière : légumes courants : 15%; fruits : 5 %; céréales et légumineuses : 15 %; oléagineuses : 5 % ; produits laitiers : 15%; viandes bovines : 10 %; œufs : 10 %; poulet : 5 %; porc : 2 %; agneau : 10 %; aquaculture : 2 %;

- 10 à 15 % du total des restaurants et des traiteurs du Canada utilisent dans leurs menus des ingrédients biologiques;
- 35 % de la consommation domestique d'aliments biologiques est approvisionnée avec la production biologique canadienne⁴⁷;

15 % des terres agricoles sont en mode bio au Canada d'ici 2010, en réponse au besoin d'accroître la production pour rééquilibrer le ratio offre-demande en aliments biologiques supply.

Le total des exportations canadiennes de produits bio demeure stable, et ainsi reflète l'emphase mise sur le développement des marchés intérieurs.

Axe 2 : Les agriculteurs biologiques sont capables de tirer un revenu décent de leur activité agricole

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'axe 2 :

- Plus de la moitié des agriculteurs biologiques sont satisfaits du niveau de revenu que génère leur entreprise et aucun agriculteur biologique a un revenu net agricole nul ou négatif

Axe 3 : Les aliments biologiques sont accessibles et abordables pour toutes les classes de la population et dans toutes les régions canadiennes.

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'axe 3 :

- Le différentiel de prix pour les aliments bio est au plus 15 % supérieur à la moyenne des prix conventionnels pour l'ensemble des denrées⁴⁸. En établissant cette cible, nous supposons qu'un ensemble de facteurs d'influence joueront à la baisse sur les subventions directes et indirectes au secteur alimentaire, de sorte que le prix à la consommation des produits conventionnels correspondront mieux au « réel » coût de revient, qui est plus élevé actuellement, de sorte que la réduction de l'écart de prix ne soit pas uniquement le résultat d'une chute de prix des aliments biologiques.
- Tous les aliments de base sont disponibles sous label biologique.
- Les modes coopératifs et alternatifs d'approvisionnement d'aliments bio, à meilleur compte qu'au prix de détail, sont disponibles dans toutes les régions canadiennes.

Axe 4 : Les agriculteurs biologiques sont capables de vivre décemment de leur production agricole

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'axe 4 :

- Plus de la moitié des familles qui produisent en mode biologique tirent de leur activité agricole plus de 50 % de leur revenu familial, et, aucune entreprise agricole biologique a un revenu net nul ou négatif⁴⁹;
- Le revenu net moyen avant les frais d'intérêt sur le capital et d'amortissement (revenus bruts moins les charges d'opérations) est de 40 000 \$ par année⁵⁰;

- Le ratio du « retour » sur l'investissement des fermes bio est en moyenne de 10 %⁵¹

Axe 5: *Le secteur de la transformation biologique est dynamique*

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'axe 5 :

- Les aliments biologiques transformés comptent pour 15 % du secteur canadien de la transformation⁵²
- Plus de la moitié des transformateurs biologiques sont satisfaits du revenu net qu'ils tirent de leur entreprise et leur ratio du revenu net sur l'actif total est plus de 15 %⁵³
- Les entreprises de transformation biologique sont actives dans tous les secteurs des produits alimentaires de base (selon la définition de l'AAFC les biscuits, le pain et la boulangerie, la brasserie, les produits laitiers, les moulées, la farine, les fruits, les légumes, la viande, la volaille et les poissons, les grignotines, les boissons gazeuses et les vins) et représentent au moins 1 % de la place du marché des produits transformés.

Axe 6: *L'adoption de l'agriculture biologique contribue la revitalisation rurale*

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'axe 6 :

- Dans les localités où au moins 10 % des agriculteurs pratiquent l'agriculture biologique, par rapport à la période antérieure à la conversion vers le bio de ces agriculteurs, un accroissement significatif des indicateurs suivants :
 - participation dans les organisations citoyennes;
 - le nombre de travailleurs en agriculture⁵⁴;
 - le démarrage de nouvelles entreprises répondant aux besoins des producteurs et des transformateurs bio;
 - accroissement des nouvelles personnes établies en agriculture et/ou des transferts de ferme intra-familiaux.

4. Les défis clé auxquels le secteur fait face actuellement

4.1 Introduction

4.1.1 Un survol du secteur biologique canadien et des secteurs biologiques internationaux⁵⁵

Les producteurs⁵⁶

Le nombre total de producteurs certifiés au Canada s'élevait à 3 108 en 2000, un accroissement de 34 % par rapport à 1999⁵⁷. En un an, l'accroissement fut de 55 % en Alberta et de 50 % à l'Île-du-Prince-Édouard. En général, les fermes biologiques représentent entre 1 et 2 % du total des fermes de chaque province.

Les superficies totales s'élèvent à 340 200 ha (840 000 ac). Cette superficie, qui compte environ 60 % de fourrages et de pâturages, ne comprend pas les quelques 14 175 ha (35 000 ac) de rizières sauvages. Cela représente environ 1 % des terres agricoles canadiennes. Selon Statistique-Canada, les fermes biologiques comptent 1,6 % des surfaces en cultures commerciales de fruits et 1,9 % de légumes. La production de grains bio est en forte croissance, surtout en Saskatchewan. La production biologique demeure faible pour les oléagineuses, les fruits, le bœuf, le poulet et les poissons. Il s'avère que la production bio de canola

sera presque réduite à néant à cause de l'ampleur de la pollution génique due au canola transgénique (les données provinciales figurent dans l'édition hiver 2002 du magazine Eco-Farm & Garden).

Les transformateurs et les distributeurs⁵⁸

Les transformateurs et les distributeurs ont augmenté en nombre de 15 % depuis 1999 à 323, toutes catégories confondues, incluant les entreprises de transformation à la ferme et hors ferme, les distributeurs, les détaillants et les courtiers. Les installations de conditionnement et de criblage des grains, les meuneries, minoteries et boulangeries sont les plus nombreuses. Le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises est bas, bien qu'il existe de la transformation dans la plupart des domaines d'activités.

Les marchés

Le marché canadien est en retard de dix ans sur les États-Unis et la communauté européenne. Les supermarchés ont commencé à offrir des aliments bio (surtout pour certains produits spécialisés et de semi-vrac) depuis les deux ou trois dernières années. Loblaw's, la plus grande bannière vient tout juste en 2000 d'introduire sa marque privée « PC Organics ». Whole Food Market, la chaîne à succès américaine de supermarchés d'aliments naturels, planifie l'ouverture de quelques magasins au Canada, en commençant par Toronto cette année, à l'instar d'une de ses concurrentes aux É-U, Wild Oats. La part du marché alimentaire canadien occupée par le bio oscille entre 1 et 2 %, pour des ventes au détail estimées à 800 M\$ canadiens.⁵⁹ La plus grande partie de ces ventes (85-90 %) est constituée de produits importés des États-Unis.⁶⁰ Bref, le Canada est loin derrière les États-Unis et la communauté européenne dans le développement de ses produits alimentaires biologiques et a l'opportunité de fournir davantage de débouchés pour la production intérieure.

En 1999, les aliments conventionnels accaparaient la part du lion avec 94 % du marché des magasins d'alimentation. Les aliments naturels occupent 6 % du marché, incluant 1,8 % pour les aliments bio. Les aliments naturels connaissent une croissance annuelle de 12 à 14 % et devraient représenter 10 % du marché de l'alimentation d'ici 2005 parmi lesquels, 4,4 % d'aliments bio, qui connaissent une croissance annuelle d'au moins 20%. En comparaison pour la même période, les aliments conventionnels devraient connaître une croissance entre 3 et 4 %⁶¹.

Jadis, l'apanage des boutiques spécialisées, les aliments naturels feront de plus en plus partie de l'éventail offert dans les supermarchés, tandis que ceux-ci tentent de retenir le segment des consommateurs soucieux de leur santé. Depuis quelques années, les grandes chaînes ont offert des produits bio dans la catégorie des produits fins, quoique la qualité, le choix et les prix n'aient pas été attrayants pour la majorité de leurs clients.

À présent, les supermarchés canadiens montent d'un cran leur attraction des consommateurs soucieux de leur santé en emboîtant le pas de la tendance étasunienne de produits « whole health » (santé intégrale)⁶². Cette stratégie implique un regroupement des produits selon 5 catégories : 1) les produits naturels et bio, 2) les produits de santé naturels et les vitamines, 3) les médicaments en vente libre, 4) les équipements de soins personnels et 5) les produits de pharmacie. Loblaw's a fait un pas de plus en introduisant plus de cinquante produits bio sous sa marque « PC Organics ».

L'attitude des consommateurs face au bio

Les consommateurs de par le monde sont attirés par les aliments bio pour deux raisons principales. Ils perçoivent les aliments bio comme étant meilleurs pour leur santé et meilleurs pour l'environnement. Le plus ferme appui pour le bio se retrouve parmi les consommateurs aisés, instruits et conscients de leur santé. À l'instar de tous les produits alimentaires, les consommateurs s'attendent à du goût, de l'apparence, de la fraîcheur, de la commodité, et un bon prix.

La croissance explosive du marché des aliments naturels et bio est en partie une réponse aux préoccupations des consommateurs en regard des pesticides se retrouvant dans leur nourriture. Cette inquiétude s'est beaucoup accrue à la fin des années 80 et au début de la décennie 90, alors que 66 % des canadiens se sont dits très ou plutôt préoccupés au sujet des résidus de pesticides dans les aliments⁶⁴.

La connaissance du public à l'effet que les aliments bio sont garantis comme étant cultivés sans produits chimiques a plus que doublé, passant de 34 % à 78 % au cours de la même période.⁶⁵

Les consommateurs ont également montré leur plus grande compréhension du lien entre les aliments qu'ils consomment et la santé de leur famille⁶⁶. En 1997, Rhythm Communications a réalisé un sondage pour le compte du Fonds mondial pour la nature (WWF) auprès des consommateurs de trente supermarchés de la région torontoise⁶⁷. La préoccupation au sujet des pesticides dans les aliments s'est révélée très forte : 60 % des répondants ont coté 10 sur une échelle de 10 cette problématique, avec une moyenne de 9 sur 10 pour l'ensemble des répondants. Les expressions qui revenaient le plus souvent justifier leur inquiétude au sujet des pesticides : « malsains, cancérigènes, poisons, effets à long terme, très dangereux ». Les répondants étaient même plus préoccupés des aliments que leurs enfants consomment : une cote moyenne de 9,5 sur 10. Certains clients qui achètent bio font aussi le lien entre santé personnelle et santé de l'environnement. Selon eux, l'achat de produits bio s'intègre dans un ensemble de valeurs qu'ils veulent exprimer dans leurs achats d'aliments. À Seattle, la firme Hartman Group estime que ce segment représente 7 % de la place du marché américain⁶⁸, cependant ce qu'il représente au Canada n'est pas défini.

Cette préoccupation pour les enfants est un des facteurs déterminants les achats d'aliments bio. Quoique les données sur les consommateurs d'aliments bio ne soient pas concluantes, il semble que pour ceux qui ont des enfants de 12 ans et moins, leur statut économique familial importe moins dans leur décision d'achat. Pour les familles sans jeunes enfants (les babyboomers vieillissants), le statut économique est plus déterminant de l'intérêt porté aux aliments bio.

Concentration de l'industrie des détaillants en alimentation

Globalement, depuis les quatre dernières années, la concentration de la propriété des chaînes de détaillants en alimentation est survenue à un rythme rapide. Dans la revue Canadian Grocer de juin 2001 on pouvait lire : « Les ventes annuelles des vingt plus grands détaillants en alimentation ont passé de 600 à 850 milliards de dollars US. »⁶⁹ Les pays européens connaissent les plus hauts niveaux de concentration, parmi eux, la Suède culmine avec trois grands détaillants (dont deux coopératives) accaparant 95 % des ventes d'aliments⁷⁰. Les principaux facteurs qui motivent la concentration corporative sont : l'accroissement des revenus (et des profits), le support d'une grande valeur en stock, de meilleures économies d'échelle grâce à un pouvoir d'achat accru auprès des fournisseurs, et enfin, la meilleure répartition des coûts des systèmes de traçabilité des stocks.

La concertation corporative des détaillants en alimentation canadiens n'est pas loin derrière celle qu'on observe en Europe, où plus de 50 des ventes sont sous le contrôle de trois compagnies. Aux États-Unis, la concentration est moins accentuée : 30 % des ventes détenues par les trois plus grands joueurs. % Cela ne dit pas tout, en effet, toutes ces entreprises exercent à divers degrés de l'intégration verticale, au niveau de la production agricole, de la transformation agroalimentaire, de la vente en gros et même des institutions financières.

Les magasins d'aliments naturels et bio s'inscrivent aussi dans cette tendance avec des détaillants et des transformateurs de produits de masse qui sautent dans le bateau « Organic ». Aux États-Unis, la plupart des produits bio sont produits, emballés et manufacturés, la concentration corporative imite celle qui est en cours dans l'industrie conventionnelle. Par exemple, la moitié du marché des aliments bio de la Californie qui s'élève à 400 M\$ US, est contrôlée par cinq géantsⁱⁱ. Des conglomérats agroalimentaires, tels que General Mills (qui possède Canadian farms et Muir Glen), Gerber's, Heinz, Dole, Kellogg's, Mars,

ConAgra, ADM et d'autres, ont commencé à mettre sur le marché des marques bio. Le contrôle de 70 % des ventes au détail du lait frais bio est sous la coupe de Horizon Organic inc.ⁱⁱⁱ, Une compagnie cotée en bourse et inscrite en 1998 sur la liste du NASDAQ, qui possède également deux méga-fermes laitières et qui achète du lait à plus de deux cents coopératives de la Californie jusqu'au Maine^{iv}. De plus, tel que mentionné auparavant, 50 % des ventes de produits bio aux États-Unis passent à présent par les canaux des détaillants du marché de masse.

La distribution coopérative

Tout comme au Canada, le mouvement coopératif des États-Unis, fut le pionnier dans le domaine des aliments naturels et bio. Les coopératives demeurent, quoiqu'en moindre mesure, des joueurs importants. Dans les années 70 et au début des années 80, les coops et les groupes d'achat étaient les leaders et détenaient plus de 50 % des parts du marché^v. Aujourd'hui, 300 magasins coopératifs d'alimentation réalisent au total des ventes de 700 M\$ US, entre 4 et 5 % qui vont en diminuant des parts du marché des aliments naturels.

Au Canada, le portrait est bien différent. Il y a au pays, très peu de coopératives alimentaires et aucune n'est en développement. L'Alliance canadienne des coopératives d'aliments naturels fondée en 1987 ne compte plus que deux des cinq membres fondateurs qui ont encore le statut juridique de coop. Voilà un autre exemple de la consolidation du secteur privé dans l'industrie des aliments naturels.

4.1.2. Le contexte international et comment il peut affecter le développement du secteur^{vi}

La croissance de la demande pour les aliments bio a été « un phare à l'horizon du domaine agricole au cours des dernières années ».^{vii} Avec des taux composés de croissance oscillant entre 25 % et 30 % par année au États-Unis, au Canada, dans la CEE et au Japon, l'aliment bio représente la catégorie de produit alimentaire avec la plus forte croissance dans toute l'industrie.^{viii}

En Amérique du Nord, les États-Unis donne le ton au Canada dans le développement des aliments bio, avec des ventes passant de 1,0 milliards \$ en 1990 à 7,8 milliards \$ en 2000^{ix}. Près du tiers de la population étasunienne achète couramment des aliments produits en mode bio et plus de la moitié des aliments bio sont achetés au supermarché ordinaire^x. Mille répondants à un sondage américain ont déclaré à 67 % que leur magasin de tous les jours fournit des aliments naturels ou bio, et 37 % d'entre eux déclarent rechercher et acheter des aliments bio^{xi}. 70 % des américains sont préoccupés par la qualité des aliments et 66 % sont d'avis que le bio n'est pas un caprice et qu'ils comptent en acheter davantage dans l'avenir^{xii}. La petite part de marché occupée par les aliments bio (actuellement moins de 2 %) est appelée à quadrupler d'ici 2010^{xiii}.

Dans la communauté européenne, les ventes en chiffres absolus sont semblables mais les parts de marché se situent entre 2 et 3 %^{xiv}. Le Danemark est doté de la filière bio la plus développée, grâce à un ensemble élaboré d'incitatifs gouvernementaux à la production bio. 22 % du lait produit au Danemark est en mode biologique et sa consommation per capita des aliments bio est la plus élevée en Europe^{xv}. Les Européens s'attendent à ce que les ventes d'aliments bio doublent d'ici quatre ans pour atteindre 16 milliards de dollars US.^{xvi} Le nombre de fermes biologiques en Europe est passé de 6 300 en 1985 à plus de 100 000 en 1998 et on s'attend à ce qu'elles représentent 10 % du total des terres agricoles de la CEE d'ici 2005^{xvii}.

La Chine porte une grande attention aux « aliments verts », dont quelques-uns sont certifiés bio. « Il est évident que le gouvernement chinois et une part des consommateurs mettent une grande emphase sur les enjeux liés à l'environnement et à la santé pour la production alimentaire ».^{xviii} Actuellement, la Chine comble ses besoins d'aliments bio avec sa production intérieure et pourrait devenir un exportateur important de produits bio si le développement de ce mode de production continue.

La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) démontre avec ses données pour 105 pays que les revenus à la ferme des entreprises bio se sont accrus de 100 % durant les trois dernières campagnes, passant de 10 milliards \$ US à 20 milliards \$ US et se dirigent vers une valeur à la ferme de 100 milliards \$ US d'ici 2010^{xix}.

4.2. *Défis liés aux marchés*

Le marché canadien du bio est immature, dans le sens qu'il est évolution rapide, compte plusieurs nouveaux joueurs et manque des infrastructures qui caractérisent les marchés parvenus à maturité. Voici quelques-uns des défis majeurs à relever :

4.2.1 *L'approvisionnement intérieur ne fournit pas la demande intérieure*

Pour la plupart des denrées et des régions, notre offre de produits ne suffit pas à la demande intérieure. Malgré l'intérêt du secteur agricole pour le mode biologique de production, il existe un certain nombre d'obstacles à la conversion vers le bio, qui tiennent autant de la réalité et de la perception et qui doivent être surmontés, afin d'accélérer notre potentiel de production bio (voir ci-après pour plus de détails). L'exception serait certaines denrées d'exportation, telles que des céréales et des légumineuses où l'approvisionnement est suffisant et où nous exportons nos surplus. Dans certains cas où les infrastructures s'y prêtent, il est plus simple pour les vendeurs d'exporter à l'étranger que d'identifier des acheteurs canadiens, ainsi les besoins de notre marché intérieur peuvent ne pas être comblés par nos propres produits. De plus, des acheteurs canadiens, particulièrement ceux dont le marché principal est constitué de produits conventionnels, hésitent souvent à accorder un prix correspondant au coût de production; quelques producteurs bio se tournent donc vers les marchés étrangers et renoncent aux marchés nationaux. L'approvisionnement intérieur est aussi par des prix plus bas de produits d'importation.

4.2.2 *Les liens d'affaires difficiles entre vendeurs et acheteurs*

Sur des marchés immatures, il est fréquent de voir les vendeurs et les acheteurs mettre beaucoup de temps à se rejoindre entre eux. Cette déficience est due à l'insuffisance de l'offre, et en partie au manque de « lieux », tant réels que virtuels, où les acheteurs et les vendeurs peuvent se rejoindre. Bien que de tels lieux existent, ils ne couvrent pas la combinaison de toutes les régions et de toutes les denrées. Il existe des besoins pour des marchés non spécialisés dans une denrée, à cause de la diversité des produits de plusieurs fermes bio. Les petites entreprises qui ne souhaitent pas exercer leurs activités sur le marché de masse sont celles qui ont le plus besoin de tels lieux d'affaires.

4.2.3 *Les marchés de masse difficiles à percer et à soutenir*

L'industrie agroalimentaire canadienne s'avère fortement concentrée et son marché est largement sous le pouvoir des compagnies de vente au détail et de distribution alimentaire. Au niveau du détail, ce pouvoir s'exprime de plusieurs façons, telles que de retenir des marges de grossistes et d'exiger des frais de référencement^{xx}. Cet état de fait rend difficile, pour les petits producteurs et transformateurs indépendants, l'introduction dans les magasins de nouveaux produits. De plus, les détaillants sont découragés de d'ouvrir leurs tablettes à de nouvelles lignes de produits, par les pressions qu'exercent les systèmes centralisés d'entrepôt, de distribution et de merchandising mis en place dans la foulée des fusions et des acquisitions dans le secteur canadien des magasins d'alimentation.

La tendance à la centralisation des achats a réduit les possibilités d'approvisionnement national de nos marchés d'alimentation. Les pressions corporatives à l'effet de maintenir le coût d'approvisionnement aussi bas que possible implique habituellement que les fabricants qui détiennent des contrats avec les grands détaillants sont constamment forcés de couper leurs propres coûts et de faire des compromis en terme de qualité.

4.2.4 *La faisabilité de marchés alternatifs tels que les ASC (Agriculture soutenue par la communauté) et les acheteurs institutionnels*

Les réalités du marché agroalimentaire dominant poussent plusieurs producteurs et consommateurs vers des systèmes alternatifs de distribution alimentaire, habituellement axés sur les produits horticoles et de petits élevages. Ceux-ci sont passablement développés dans certaines régions du pays lorsque les agriculteurs et les groupes de consommateurs vivent à des distances raisonnables. Ces formules réussissent le plus là où les organismes publics ou parapublics jouent un rôle d'animation, en aidant à créer des lieux de commerce ou des maillages entre producteurs et consommateurs. Dans les régions du pays où les infrastructures agricoles s'articulent autour de la mise en marché de denrées en vrac, ces formules alternatives sont moins développées.

La capacité du marché alimentaire institutionnel (hôpitaux, maisons d'enseignement, centres d'hébergement et pénitenciers) de supporter le développement de l'agriculture biologique, n'a pas bien été explorée au Canada. Les États-Unis et l'Europe connaissent quelques succès; toutefois, les défis sont grands, de par la coutume qu'ont plusieurs institutions de signer des contrats avec de grands distributeurs alimentaires et de ne pas émettre d'appels d'offres auprès de fournisseurs qui seraient en mesure de s'approvisionner auprès d'entreprises bio de la région.

Quelques institutions publiques pourraient envisager de s'approvisionner de la sorte, du moins à titre d'essai-pilote. Les fournisseurs bio auraient alors à relever le défi de satisfaire les attentes de ces marchés institutionnels en terme de qualité, quantité et de prix.

4.2.5 *Les obstacles réglementaires et institutionnels, tels que les offices de mise en marché*

Une série d'obstacles réglementaires nuisent à la conversion de fermes au bio et au développement des marchés. Ces obstacles sont parfois évidents, par exemple : un office de mise en marché ne permet pas l'ouverture de canaux de distribution bio, ou encore poursuit en justice un producteur bio. Parfois, ils sont plus sournois, par exemple : les exigences sanitaires en production ou en transformation alimentaire peuvent être incompatibles avec normes bio, les entreprises certifiées doivent quand même se conformer à la réglementation, ce qui entraîne pour elles des coûts additionnels. **Quelques-uns allèguent que les règles de paiements rétroactifs de la Commission canadienne du blé pénalisent financièrement les producteurs bio, d'autres ne les considèrent pas poser de problèmes.**

Les organismes agricoles non familiers avec les principes et les pratiques de la production et de la transformation bio, les perçoivent souvent de façon défavorable en regard des pratiques conventionnelles; par conséquent, ils ne fournissent pas le service approprié (i.e. financement, subventions, information) aux entrepreneurs.

Les lois et règlements qui touchent le génie génétique au Canada sont aussi une menace importante pour le secteur biologique puisqu'il permet à la pollution génique de se produire. Le cas le plus probant est la quasi extinction de l'industrie biologique du canola à cause de la pression du canola transgénique. **Cette crainte se répand dans le secteur de perdre aussi le blé bio si le blé transgénique est homologué, et même la production céréalière bio au grand complet, tellement les céréaliculteurs dépendent du blé afin de maintenir de bonnes rotations dans leurs cultures.**

4.2.6 *Des critères de qualités chez les détaillants et les transformateurs difficiles à satisfaire*

Plusieurs producteurs et transformateurs bio ont appris à produire des denrées uniformes et de haute qualité. Leurs performances sont impressionnantes, compte tenu de la quasi absence de recherche et de transfert de connaissances sur la gestion de la qualité bio; toutefois avec plus d'appui, des progrès peuvent encore être faits. En plus du manque de connaissances, l'obsession qu'a le marché de masse pour les critères de beauté plastique des produits, exerce une pression additionnelle sur les producteurs et

transformateurs biologiques. Ces pressions ne peuvent être soulagées qu'au prix de gros investissements en équipements de conditionnement post-récolte, (tels que des machines à glace pour les légumes de champs) tout simplement inabordable pour la plupart des agriculteurs biologiques. Malheureusement, cette fixation pour les critères esthétiques ne va pas de pair avec les critères liés à la valeur nutritive, un domaine où les entreprises bio jouissent d'un avantage comparé substantiel^{xxi}.

4.2.7 *La certification et la confiance du consommateur canadien et étranger*

Le Canada a adopté une norme de référence pour la production et la transformation biologique, quoique les normes touchant la transformation contiennent peu de précisions. Sauf au Québec, où la Loi sur les Appellations réservées - LRQ A20.02 est en vigueur, la norme canadienne ne peut être contraignante légalement d'aucune manière, ne serait-ce que par les dispositions générales sur la fraude de la Loi fédérale sur les aliments et drogues. Ainsi, il revient encore au secteur de s'auto-discipliner, vu l'absence des dispositions réglementaires et des services d'inspection provinciaux et fédéraux de la scène biologique. De plus, le milieu s'inquiète de l'absence d'un processus accessible et transparent de révision régulière de la norme de référence fédérale, bien qu'un mécanisme soit en voie d'élaboration sous l'égide de Agriculture Canada. En l'absence de ces éléments, les mécanismes de certification canadiens peuvent être remis en question. La position actuelle du gouvernement fédéral est que l'adhésion volontaire à la norme n'a pas à être inscrite ou citée dans la réglementation aux fins d'une reconnaissance internationale des produits biologiques canadiens, mais que l'accréditation des organismes de certification sera essentielle. Certains acteurs du secteur bio croient au contraire que l'absence d'une autorité légale qui rend la norme obligatoire, constituera une entrave au commerce international.

4.2.8 *L'accréditation internationale*

Pareillement, le système canadien d'accréditation des organismes de certification n'est pas tout à fait en place. Bien que deux provinces soient bien avancées, quelques provinces se fient à une initiative nationale en matière d'accréditation. Le gouvernement fédéral a engagé des fonds pour venir en aide aux organismes de certification qui désirent obtenir une accréditation gérée par l'Office des normes générales du Canada (ONGC). Malgré cet appui, il est probable qu'il y aura des abandons parmi les organismes de certification, vraisemblablement à cause de la disparition de certains d'entre eux dans quelques régions et des coûts potentiellement plus élevés, pour ceux qui requièrent une certification biologique. Par conséquent, la controverse subsiste sur les mérites de cette approche, à l'effet d'inspirer confiance au plan international dans le système d'accréditation canadien. Selon Agriculture Canada, l'accréditation des organismes de certification par l'ONGC sera essentielle et compensera le caractère volontaire de la norme de référence canadienne. Agriculture Canada croit que le gouvernement canadien sera capable de négocier des accords de reconnaissance mutuelle avec les principaux partenaires commerciaux du Canada sur la base de notre système actuel. Cependant, quelques acteurs du milieu croient que l'absence d'une autorité légale qui rend également la norme obligatoire, sera une entrave au commerce international de nos produits bio.

4.2.9 *La bio est en voie d'être dénaturée par le système conventionnel de distribution alimentaire (fusions, acquisitions, dégradation des normes, certification et audits administratifs douteux)*

De profondes restructurations sont aussi en cours dans le secteur bio; notamment, des acquisitions d'entreprises de transformation, de distribution et de vente au détail par d'autres firmes se voulant bio et ou encore par des firmes conventionnelles. Ainsi, le secteur biologique est forcé de suivre les règles du jeu dans le système agroalimentaire dominant. Des craintes se manifestent à l'effet que les règles écrites et non écrites du système agroalimentaire conventionnel sont incompatibles avec celles du milieu bio. Concrètement, les systèmes de certification et d'accréditation peuvent être menacés par la volonté du secteur conventionnel d'établir rapidement sa présence sur le marché bio et de mettre sa main sur les parts de

marchés que gagne le bio. Alors que « l'agronomie biologique » est assez bien développée l'énigme qui reste entière dans un sens est celle-ci : de quoi a l'air la « distribution biologique? ».

4.3 Les défis liés à la production

L'offre nationale de produits bio est un facteur limitant crucial dans le développement du secteur. L'intérêt des agriculteurs a grandi avec force ces dernières années, mais il existe peu de soutien pour aider ceux qui sont intéressés à cultiver en mode biologique. Bien que l'attention de cette section soit centrée sur la production en champs, plusieurs de ces défis sont les mêmes pour les secteurs tels que l'aquaculture, la serriculture et les germinations^{xxii}.

4.3.1 Manque de soutien au processus de transition bio

La période de transition est habituellement la plus éprouvante et risquée pour les agriculteurs qui veulent passer à la production bio, et peu de soutien bien défini est disponible pour les aider à passer au travers. De l'avis de nombreux agriculteurs, il existe plusieurs obstacles à la transition, à savoir :

- inquiétudes financières, tandis que les changements sont en cours, viennent avec les difficultés à obtenir de l'argent et à se sentir en confiance sur les impacts sur le revenu qui pourraient résulter de ce changement;
- tracas au sujet de la charge de travail;
- difficultés à obtenir de l'information adéquate pour leur entreprise en particulier;
- les dilemmes posés par les choix quant à la séquence d'introduction des changements qui sont nécessaires;
- problèmes liés à l'acquisition de l'équipement ou des intrants qui peuvent faciliter les changements;
- l'accessibilité limitée à des conseillers fiables;
- pas assez de fermes dans l'entourage pouvant servir de modèles de changement;
- manque de confiance dans le succès des nouvelles pratiques mises en oeuvre;
- manque de confiance dans ses habiletés dans l'accomplissement du changement;
- mécontentement face à l'aspect des champs en cours de transition (résidus de culture jonchant le sol, plus d'adventices);
- incrédulité du fait que les changements s'inscrivent dans une bonne gestion;
- une perception à l'effet que les changements seront source de stress pour le gestionnaire et sa famille;
- les coutumes familiales ne correspondent pas avec le type de changements qui sont proposés;
- inquiétudes quant à l'impact des changements sur la réputation personnelle dans la communauté et auprès des institutions locales (banque, services-conseils) si les changements adoptés sortent de l'ordinaire.

Bien que quelques petits projets régionaux soient en cours afin de relever ces défis, ils sont sous-financés et se fient pour atteindre le succès à la bonne volonté des agriculteurs biologiques d'expérience. Les services-conseils gouvernementaux sont malheureusement inadéquats dans ce domaine, quoique de récentes embauches au niveau des provinces laissent entrevoir de nouvelles possibilités d'engranger des appuis.

4.3.2 Les freins à la venue de jeunes désireux de démarrer en agriculture biologique

L'âge moyen des propriétaires de fermes est de 52 ans et environ 80 % des agriculteurs songent actuellement à vendre ou à transférer leur entreprise d'ici les prochains 10 ans. Le monde agricole est aux prises avec une problématique de succession et de transfert intergénérationnel. Pour plusieurs jeunes venant ou pas de familles terriennes, il est très difficile d'acquérir de la terre et de la machinerie à des prix abordables. Les gouvernements se rendent maintenant compte de l'énormité des enjeux et quelques-uns ont commencé à mettre en place des programmes à ce sujet. Étant donné que l'agriculture bio

nécessite souvent moins de capitalisation et peut, selon le cas, être plus profitable sur de plus petites superficies, elle représente une avenue potentiellement moins onéreuse de faire son entrée en agriculture. Cette option mérite d'être examinée à fond par les gouvernements.

4.3.3 Le manque de recherche et de transfert des connaissances sur les solutions aux problématiques agronomiques majeures

La base de données canadienne ICAR sur la recherche en agriculture révèle que peu de projets en cours s'intéressent à l'agriculture biologique, et encore moins sont pertinents pour les transformateurs bio. Les chercheurs qui se sont intéressés au bio ont toujours eu de la difficulté à trouver des fonds pour de tels travaux. Même si des développements tout récents laissent envisager un virage (i.e. : la fondation du Centre d'agriculture biologique du Canada), sans des investissements substantiels dans nos capacités en recherche, l'évolution du secteur biologique accusera du retard. Tout de même, plusieurs périodiques scientifiques mettent maintenant l'accent sur l'agriculture biologique et offrent aux chercheurs des occasions de publier, de plus, les instituts de recherche et les universités appuient davantage ce genre de recherches. Tel que mentionné plus haut, les ressources et les gestes sont faibles, en terme de diffusion des connaissances. En plus d'être peu nombreux les préposés aux services-conseils agricoles connaissent mal l'ensemble des stratégies de transfert des connaissances qui pourraient combler les besoins d'apprentissages des agriculteurs biologiques.

4.3.4 Les besoins d'intrants, d'équipement et de services

Il est courant d'entendre des agriculteurs bio soulever des problèmes pour obtenir des intrants, des équipements et des services qui conviennent au mode biologique de production. Par exemple, les cultivars et les races animales appropriés à leurs entreprises peuvent être difficiles à trouver et plusieurs agriculteurs passent des années à adapter à leur ferme des cultivars et des races du commerce. Certains doivent se résoudre à importer d'Europe de l'équipement d'ensemencement ou de travail du sol, ou encore à modifier de l'équipement disponible en Amérique du Nord. L'information contenue dans les rapports d'analyses de sol conventionnelles est de piètre valeur. Tous ces défis ralentissent le processus et le développement des fermes.

4.3.5 Pénuries de moulées bio

Le marché restreint des aliments bio pour le bétail est un problème récurrent pour les éleveurs bio qui ne sont pas autosuffisants. Les problèmes d'approvisionnement bio pour la consommation humaine rejaillissent sur le marché des provendes. Certains ingrédients composant les suppléments alimentaires ne sont pas manufacturés en mode bio, ou sont très rares. Ces conditions font grimper les coûts de production et forcent les organismes de certification à mettre en place des normes moins sévères qu'elles devraient l'être.

4.3.6 Les besoins de stages et de formations en appui aux agriculteurs biologiques

Sauf au Québec, où depuis des années les fonds fédéraux et provinciaux dédiés à la formation continue sont utilisés pour offrir des cours sur l'agriculture biologique, les occasions de perfectionnement demeurent rares pour les agriculteurs biologiques. Plusieurs des cours qui existent sont offerts en partie par des associations de producteurs, avec un appui limité d'institutions d'enseignement. Les collèges agricoles intégrés au système universitaire canadien n'offrent pas de formation diplômante en agriculture biologique, quoique le nombre de cours ait augmenté de façon notable au cours des dernières années. Il ressort toutefois que la demande excède de beaucoup l'offre actuelle en terme de de stages, de cours et de programmes en agriculture biologique, tant de niveau général que spécialisé.

4.3.7 Pression accrue à la baisse sur les prix, à mesure que le marché prend de l'expansion

Les besoins et l'existence de prime sur le prix pour les denrées biologiques ont été très variables d'une région et d'un produit à l'autre. À mesure que certains marchés acquièrent de la maturité, les primes déjà existantes ont tendance à baisser. Si le savoir-faire se transmet suffisamment au niveau de la production pour que les coûts de revient baissent, ces baisses ne seront pas nécessairement néfastes. Cependant, le manque de recherche et de transfert du savoir pour la bio et les coûts plus élevés de certains intrants, de mise en marché et de distribution font que, dans certains cas, la diminution des primes pour le bio rendra la vie difficile pour les agriculteurs bio existants. À date, l'information sur les coûts de production est très mince. Une meilleure information aiderait les producteurs dans leurs décisions de gestion et le contrôle de leurs propres coûts.

4.3.8 Les coûts et l'organisation de la mise en marché et de la distribution

Les agriculteurs bio doivent souvent supporter des coûts plus élevés de mise en marché et de distribution que leurs collègues conventionnels. Plusieurs raisons justifient cet état de fait, entre autres, les bas volumes qui impliquent des coûts unitaires supérieurs, le travail additionnel pour repérer des marchés, l'absence d'organisation de mise en marché des denrées biologiques et/ou de services d'information sur les marchés s'adressant aux producteurs. Le fait de combler ces manques signifierait pour certains agriculteurs des épargnes substantielles en frais de marketing.

4.3.9 La pollution génique, une menace pour la production biologique

Les dérives de pesticides, les polluants industriels et les cultivars transgéniques sont des menaces importantes aux productions certifiées bio dans plusieurs régions canadiennes. Notamment, le canola transgénique est sur le point de tuer le secteur du canola bio. L'homologation du blé transgénique sans restriction est encore plus menaçante pour les céréaliculteurs, le blé étant une culture à la base de plusieurs rotations en mode bio.

4.3.10 Intrants appropriés aux systèmes de production bio

Les intrants requis en mode bio sont souvent différents de ceux en usage en mode conventionnel. En plus des fertilisants et des produits sanitaires distincts, les agriculteurs bio utilisent souvent des cultivars végétaux et des races animales différents. Il en va de même pour les moulées de provenance bio, et les équipements adaptés à leurs pratiques. Il est fréquent que les producteurs bio doivent se débattre pour trouver ce qui leur convient et dans certains cas, leurs choix sont restreints par ce qui est disponible sur le marché de l'agriculture conventionnelle.

4.4 Défis liés à la transformation

Le secteur de la transformation bio est sous développé en raison de sa faible capacité pour différentes denrées dans les diverses régions canadiennes. Les statistiques sur le secteur de la transformation bio sont très minces et davantage d'information est requise aux fins d'élaborer plus à fond quels sont les défis et les opportunités propres à ce secteur. Les contraintes énoncées ci-après sont des facteurs limitants à la fois pour le démarrage et la conversion de nouvelles entreprises, ainsi que pour l'expansion des entreprises existantes.

4.4.1 Le nombre restreint d'installations de conditionnement-emballage bio et à contrat sous certification bio

Pour de nombreuses denrées, il n'y a pas assez d'usines de transformation. Le Canada compte 320 transformateurs dédiés au bio, souvent à la fois distributeurs et détaillants, dont la majorité sont dans

le domaine des grains, des minoteries, des produits céréaliers et de boulangerie. Ce nombre ne comprend pas les transformateurs conventionnels qui emballent aussi des produits bio, tels que des laiteries, des huileries et des transformateurs de fruits. L'identification de transformateurs à forfait peut être une stratégie à court terme pour accroître la capacité de transformation bio, mais la grande échelle de plusieurs installations conventionnelles rend très onéreuse l'interruption d'une ligne de transformation pour traiter un petit lot de produits bio.

4.4.2 La sous-capitalisation

La sous-capitalisation est un problème récurrent dans le secteur de la transformation bio, particulièrement pour le lancement de petites et moyennes entreprises. Ce problème n'est pas unique au secteur bio, mais il y est plus criant, puisque ce sont les PME (ventes annuelles de 100 M\$ et moins) qui dominent dans le parc des transformateurs bio, contrairement au parc des transformateurs conventionnels. La sous-capitalisation résulte de plusieurs facteurs, notamment : le manque d'intérêt et d'information chez les institutions financières et les investisseurs en capital de risque, le manque de compétences et de connaissances des entrepreneurs pour la présentation de solides plans d'affaires, le manque de registres administratifs chez les chefs d'entreprises bio, le manque de statistiques et de perspectives économiques sur le secteur bio et enfin, les difficultés que rencontrent les promoteurs à consolider leur position sur les marchés

4.4.3 La réglementation sur la salubrité et l'innocuité

Les PME ont du mal à se soumettre aux règlements sur la salubrité et l'innocuité, habituellement conçus pour la grande entreprise. Dans les PME, les coûts liés à la planification et la mise en oeuvre des protocoles HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sont onéreux. Les inspecteurs sanitaires ne font pas de services-conseils et s'attendent à ce que les opérateurs possèdent des connaissances approfondies (et la formation académique) aux fins de mettre en oeuvre les protocoles et se conformer aux règlements. Il est difficile, lors d'un démarrage, de tester les produits sur le marché tant que les installations ne sont pas complètement approuvées. Les petites entreprises n'ont pas les moyens de tout mettre en place avant d'effectuer un test pré-commercial pour leurs produits. Les centres de technologie alimentaires et les incubateurs d'entreprises agroalimentaires sont en mesure de solutionner ces problèmes, mais ne sont présents qu'en de rares endroits^{xxiii}. Les transformateurs bio ont encore plus de mal avec les règles qu'imposent l'utilisation de produits sanitaires de synthèse qui ne sont pas permis dans les cahiers de charges bio. Ayant souvent le fardeau de la preuve à l'effet que leur protocole sanitaire assure une protection équivalente, quelques transformateurs bio, incapables de suivre l'évolution des règles sanitaires, ont dû fermer boutique.

4.4.4 Le manque de recherche et développement

Le manque de recherche et de développement dans le secteur bio est encore plus criant en transformation. Dans les universités, les départements de sciences de l'alimentation sont même plus indifférents envers le bio que ceux des sciences végétales et animales. La forte concentration corporative qui caractérise l'industrie les aliments et des boissons au Canada fait en sorte que presque toute la recherche est axée sur les besoins de quelques grandes entreprises.

4.4.5 Le contrôle de la qualité

Les défis liés sont de plusieurs ordres. Premièrement, la qualité de l'approvisionnement. Tel que mentionné plus haut, les agriculteurs n'ont pas tous l'équipement et le savoir faire pour optimiser la qualité de leurs produits. En conséquence, ce que le transformateur achète peut contenir beaucoup de criblure ou ne pas permettre un produit transformé de la qualité désirée. Selon la grosseur de l'atelier de transformation les possibilités de contrôle de la qualité peuvent être limitées.

4.4.6 *Rareté ou inaccessibilité de certains ingrédients ou additifs certifiables en mode bio.*

Certains ingrédients et additifs ne sont pas couramment manufacturés en mode bio, ou leur disponibilité est si limitée que bien peu de transformateurs peuvent s'en procurer. Cela entraîne pour certains produits transformés des difficultés aux organismes de certification, qui se voient forcés de tolérer l'utilisation d'ingrédients non bio. Cela entraîne alors des problèmes d'étiquetage créant de la confusion sur la place du marché et des difficultés de reconnaissance mutuelle entre certains certificateurs et pour certains pays

4.4.7 *L'approvisionnement, la distribution, leur logistique et les coûts inhérents*

Les coûts liés au sourcing* (Note explicative : Déf. de l'Office de la langue française : activité de mise en relation des centrales d'achat, des grossistes, des importateurs avec des fabricants nationaux ou étrangers afin de trouver des produits au meilleur rapport qualité-prix.) sont élevés pour les transformateurs, en raison de la disponibilité irrégulière des denrées et de la petitesse du marché bio. Les coûts unitaires de transport sont relativement plus élevés que pour les denrées conventionnelles en raison des petits volumes transigés et des distances à parcourir parfois longues. La répartition du transport pose problème également parce que les petits transformateurs dépendent souvent de transporteurs à forfait au lieu d'avoir leur propre flotte de camions. Pour certaines commodités, ces contraintes forcent les transformateurs à ne compter que sur un petit nombre de fournisseurs qui sont en mesure de les approvisionner régulièrement à des coûts de revient inférieurs. Les distributeurs et les transformateurs se basent souvent sur le prix des importations américaines pour des achats intérieurs. Le maintien des prix à ce niveau entraîne des difficultés pour les agriculteurs et les courtiers.

4.4.8 *Faibles relations avec le secteur de la transformation conventionnel*

Dans certaines régions et pour certaines denrées, le moyen le plus rapide d'augmenter la capacité de transformation est d'affecter une partie des opérations des transformateurs conventionnels à des produits bio. Toutefois, les transformateurs bio sont peu actifs au sein des associations du secteur dominant et il existe peu d'actions concertées de recrutement auprès des transformateurs conventionnels.

4.4.9 *Des normes biologiques sur la transformation peu élaborées*

Afin de mieux guider les transformateurs et de mettre en confiance les consommateurs, les normes touchant la transformation des aliments bio se doivent d'être plus détaillées.

4.5 Défis liés à la capacité organisationnelle du secteur biologique

4.5.1 *Insuffisance d'organisations bien pourvues afin de promouvoir l'agriculture et les aliments biologiques*

Bien que plusieurs organismes assurent la centrifugation biologique, il en existe peu qui axent leur action sur la promotion et de développement du bio. Les organismes existants sont pour la plupart à vocation régionale et sont dotés de ressources très limitées. Ils se fient largement sur le bénévolat, notamment de ceux qui ont déjà des emplois dans le secteur. Comparativement à d'autres champs d'activisme pour la santé de la population et le mieux être social, économique et environnemental, le secteur biologique est sérieusement dépourvu. Parmi les conséquences on peut souligner la faiblesse du secteur biologique sur la scène politique, au plan de la collaboration avec les autres mouvements apparentés, et en matière d'influence sur l'ensemble de la classe agricole.

4.5.2 Des organisations inégalement structurées en régions

Dans quelques régions, les organisations du secteur bio sont assez bien structurées et pas assez dans les autres. Des réseaux solides de collaboration existent en Colombie-Britannique, au Québec et dans les Maritimes. Dans les autres provinces, les organisations ont de la difficulté à travailler ensemble. Jusqu'à un certain point, cela limite la capacité des régions à participer de plein pied à des initiatives nationales.

4.5.3 Une histoire de concertation ardue au niveau national

Quoique plusieurs réseaux efficaces régionaux se soient mis en place, le secteur biologique se débat au plan national pour établir une mentalité de collaboration. Ce manque de concertation est dû, entre autres, au caractère compétitif de l'industrie alimentaire, à la pénurie de ressources organisationnelles, à la surcharge des personnes clé du milieu, à l'esprit d'indépendance de nombreux agriculteurs et entrepreneurs qui sont à l'origine du secteur et à certains conflits d'intérêts parmi les leaders du milieu. Ce problème a fait en sorte que 12 années se sont écoulées dans la mise en place d'une norme nationale biologique.

4.5.4 L'absence de coopération dans les relations entre les grandes organisations agricoles et les organisations du secteur biologique

Pendant des années, les grandes organisations agricoles ont ignoré, voire marginalisé ou attaqué l'agriculture biologique. Cela a bien changé au cours de la dernière décennie, à mesure que des agriculteurs bio ont fait preuve de leadership dans les grandes organisations et que des producteurs conventionnels ont participé à des démonstrations bio au champ et à d'autres événements à caractère bio. L'hostilité des débuts a disparu, mais les relations restent à devenir plus empreintes de coopération. L'accès des tenants du bio aux décideurs et aux ressources dévolues à l'agriculture est encore limité. Comme dans toute relation, on y gagnera des deux côtés à établir des partenariats plus étroits et des efforts devront être consentis par chacun pour faire monter d'un cran la coopération entre l'ensemble du secteur agricole et le secteur bio.

4.6 Les défis liés à l'image publique

4.6.1 Le bio, gagnant du terrain, subit des attaques des industries chimiques et biotechnologiques

L'intérêt grandissant du public pour le bio a fait réagir les « industries des sciences de la vie », qui ont mené des campagnes de dénigrement à l'encontre des aliments et de l'agriculture bio. L'information véhiculée est rarement basée sur des faits, ou les faits présentés sont manipulés de sorte à soutenir les arguments du message. Jusqu'à maintenant, ces campagnes ont eu un impact négligeable sur l'enthousiasme des consommateurs, mais il est probable que ces industries injecteront dans ces attaques plus de ressources si l'investissement actuel s'avère inefficace.

4.6.2 Les bénéfices du bio pour l'intérêt public en général sont insuffisamment reconnus par les groupes citoyens pro-santé et pro-environnement, les professionnels et les décideurs politiques

Dans le milieu conventionnel, les aliments et l'agriculture biologique ont surtout été perçus comme une niche de marché s'adressant aux classes moyennes et à l'aise de la société. Les bénéfices plus larges, tant dans le domaine social, de la santé et de l'environnement, ont été sous-estimés. Les autres groupes citoyens n'ont pas encore réalisé que le fait de promouvoir le bio desservirait leurs intérêts. Cela commence à changer, sans que les promoteurs de la bio soient intervenus dans ce sens. Néanmoins, il se dessine de nouvelles alliances qui sont de très bonne augure pour le secteur biologique.

4.6.3 Des fondations de bienfaisance découvrent pourquoi la « bio » devrait être supportée

Des fondations proches des groupes citoyens décrits à la section 4.6.2, n'ont pas perçu les aliments et l'agriculture bio comme faisant partie de leur mission. Les défenseurs des intérêts du secteur bio se sont tournés vers des sources de financement internes. Cela devrait se poursuivre, mais plusieurs fondations bien pourvues font des tentatives de financement d'action militante pour la bio et cela mérite d'être développées plus avant.

5. Le plan stratégique : ce qui a été fait et ce qui reste à faire, par qui et quand

Cette section énonce les cibles dont l'atteinte permettra au secteur biologique de relever les défis actuels auxquels il fait face et de faire de sa vision une réalité. Pour chaque cible, un état de ce qui a été fait et de ce qui est nécessaire d'être fait, est présenté. Le plan n'identifie pas toujours précisément à qui les recommandations sont adressées. Nous présumons que les recommandations s'adressent à divers acteurs du secteur biologique lui-même, du secteur agricole et agroalimentaire conventionnel, du public consommateur et des différents paliers gouvernementaux.

Cadre de référence :

L'expérience européenne du développement de la bio a fait ressortir des cibles stratégiques dont l'atteinte est essentielle au succès de la démarche de développement^{xxiv}. Ces cibles ont été adaptées aux réalités canadiennes et ont fait par la suite l'objet d'une discussion sur le degré d'accomplissement atteint et sur les stratégies qui restent à mettre en oeuvre pour atteindre ces cibles au Canada. L'expérience canadienne dans l'atteinte des cibles sera différente de ce qui a été vécu en Europe, mais les cibles elles-mêmes fournissent un cadre de référence pour une action stratégique.

Cible 1 : Établir une «communauté d'intérêt biologique» avec les systèmes de certification et les labels

La situation au Canada :

Il existe une communauté bio au Canada, menée par 40 organismes de certification et environ une douzaine d'associations qui font la promotion de l'agriculture biologique. Les systèmes de certification et de vérification sont bien développés pour la plupart et il existe des ententes de reconnaissance mutuelle et de collaboration parmi un grand nombre de ces systèmes. La plupart des organismes de certification ont établi des labels. Toutefois, l'intégrité et le contrôle de l'appellation biologique ne peuvent reposer sur les épaules des seuls organismes de certification. Donc, quelques régions canadiennes incluant la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec et les Maritimes comptent des réseaux fonctionnels qui comprennent une grande gamme d'intérêts au sein du secteur biologique.

Stratégies proposées :

1. Les relations entre les organismes de certification ne sont pas toujours cordiales, au détriment de l'ensemble du secteur, avec le résultat que chaque région ne peut compter sur un réseau fonctionnel. Il faut remédier à de tels irritants afin que des réseaux régionaux soient viables dans chaque région. Cela est un pré-requis à une action efficace au plan national. Ces réseaux (de type filière) devraient être composés de représentants des producteurs agricoles, des transformateurs, des distributeurs des certificateurs, des chercheurs, des vulgarisateurs et de toute organisation pouvant représenter les intérêts des consommateurs.

2. Les organismes de certification fonctionnent souvent avec un minimum de permanents salariés, en sollicitant lourdement le bénévolat dans leurs réseaux. Les frais assumés par les requérants à la certification peuvent ne pas couvrir les coûts d'opération; cependant, l'objectif étant d'attirer le plus grand nombre possible d'agriculteurs, la hausse des tarifs n'est pas forcément le choix à faire. Les organismes de certification se doivent collectivement d'adopter une stratégie qui consolide leur situation financière, ce qui nécessitera peut-être la mise en place, avec différents appuis financiers, d'un chantier de discussion, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre leur stratégie commune. À l'agenda de cette réflexion stratégique pourraient être soumises ces questions : au sujet des frais de certification et d'accréditation; ceux qui devraient payer ces frais; **la pertinence de fusions parmi les organismes de certification.**

Cible 2 : Assurer une reconnaissance politique des normes et de la certification biologique

La situation au Canada :

La reconnaissance de l'appellation bio au niveau fédéral a été un long processus qui a débuté à la fin des années 80 par l'acceptation d'une définition pouvant être rendue exécutoire en vertu des dispositions générales de la Loi sur les aliments et drogues et ayant conduit à l'adoption d'une norme de référence canadienne en 1999. Maintenant le processus d'accréditation des organismes de certification biologique (OCB) est en marche sous l'égide de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), financé en partie par Agriculture-Canada. Un organisme de certification a obtenu cette accréditation, à date.

Stratégies proposées :

1. **Un** processus de révision régulière des normes doit être mis en oeuvre. Le secteur biologique canadien est en train d'élaborer un mécanisme interne pour soumettre et valider des changements aux normes. Grâce à ce mécanisme, des recommandations consensuelles pourront être soumises régulièrement au gouvernement fédéral ou à toute autre autorité qu'il aura désigné pour réviser la norme de référence. À ce stade-ci, Agriculture-Canada s'est engagé à évaluer la norme canadienne en regard des normes internationales et se prépare à venir en aide à la communauté biologique du Canada afin de faire de sa norme de référence « la meilleure au monde ». Cela doit se faire conjointement avec l'ONGC. Agriculture-Canada va explorer toutes les options en vue d'alléger le processus de renouvellement de la norme, et souhaite un consensus national autour de ces changements. Agriculture-Canada encourage au dialogue, mais ne s'impliquera pas dans ce processus de révision. Il existe une volonté d'améliorer le processus et de le rendre plus efficace que le travail initial. Agriculture-Canada souhaite que le travail soit complété d'ici la fin de l'été 2002 et se prépare à négocier des ententes de réciprocité avec la CEE, les États-Unis et le Japon aussitôt que l'ONGC aura endossé la nouvelle norme canadienne^{xxv}.
2. Les normes biologiques doivent être référencées à des règlements spécifiques de la Loi sur les aliments et drogues, afin de la renforcer légalement avec des dispositions exécutoires prévoyant des pénalités financières aux contrevenants. **Un élément de ce renforcement devrait être de rendre la norme obligatoire; ainsi, quiconque désirant utiliser le terme biologique (organic) sur un produit alimentaire aurait l'obligation de faire certifier ce produit par un OCB accrédité. Les coûts engendrés chez les OCB pour se conformer à des procédures obligatoires doivent toutefois être raisonnables et compétitifs avec ceux qui ont cours chez les principaux partenaires commerciaux du Canada.**
3. Plus de ressources doivent être affectées à la surveillance de l'appellation et à la protection de l'intégrité des normes biologiques.
4. **Un système unifié de label national bio doit être mis en oeuvre. L'expérience européenne nous a montré qu'un label national unique est crucial pour renforcer la conscientisation du consommateur**

envers le bio. Il importe peu que ce label soit du domaine public ou privé^{xxvi}. Le secteur biologique peut opter pour mettre en circulation le label canadien dont l'ONGC est titulaire actuellement.

5. Lorsque le label national « bio » sera adopté, une campagne de promotion générique auprès des consommateurs devrait être lancée.

Cible 3 : Appuyer financièrement les producteurs en transition et les agriculteurs biologiques existants qui sont maîtres de stage et accomplissent du mentorat

La situation au Canada :

Divers programmes sont en place au Canada qui sont inspirés du principe que les agriculteurs devraient être appuyés pour les services qu'ils rendent à l'environnement. Principalement, ces mesures touchent plutôt les investissements dans les structures et les équipements (i.e : entreposage des lisiers, protection des bandes riveraines, équipement de travail minimum du sol), plutôt que les investissements dans des méthodes agricoles. Pour la plupart, ces programmes sont à frais partagés et sont souvent administrés par des partenariats, tels que le CDAQ (Québec), le PMRA (Prairies), et les conseils d'adaptation (Maritimes). Bien qu'il y ait eu dans certaines provinces des projets-pilotes touchant les crédits à la transition bio et la modulation des assurances agricoles, il n'existe actuellement aucun programme au Canada dédié spécifiquement à l'appui aux agriculteurs durant la période de transition biologique.

Stratégies proposées :

1. Le secteur biologique a besoin d'élaborer un plaidoyer et d'exercer un lobby auprès du gouvernement fédéral, pour le convaincre qu'un programme d'assurance qui assure le revenu net des agriculteurs en transition est nécessaire pour aider ceux-ci dans les difficultés financières associées à la période de transition biologique. Les modalités de ce programme restent à définir sur le concept que les agriculteurs reçoivent un paiement d'assurance, cofinancé par les gouvernements fédéral-provincial, si leur revenu net chute sous un niveau défini en fonction de leur revenu net moyen avant le début de la période de transition. Ces paiements couvriraient l'écart de leur revenu net durant la transition et le niveau défini, et couvrirait les trois premières années de la transition. Nécessairement, ce programme devrait être modulé pour les jeunes agriculteurs assurant la relève sur une ferme conventionnelle ou qui démarrent une nouvelle entreprise, puisqu'ils n'auraient pas d'historique de revenu sur lequel baser le déclenchement des niveaux assurables. Au cours des 10 prochaines années, le niveau de changement de propriété des fermes en général sera élevé. Parmi les nouveaux agriculteurs, devraient être très intéressés à produire en mode biologique.
2. Le secteur biologique devrait aussi mettre en oeuvre un plan afin de convaincre tous les systèmes d'assurances agricoles au Canada que les paiements aux agriculteurs bio devraient être basés sur les prix réels du marché pour les produits bio. Actuellement, cela n'est acquis que pour certaines cultures et dans certaines provinces.
3. Une étude devrait être accomplie aux fins de savoir jusqu'à quel point les autres programmes existants de soutien du revenu peuvent être pénalisants pour les agriculteurs biologiques. S'ils sont désavantageux directement ou indirectement pour les agriculteurs bio, ces programmes devraient être modifiés en sorte d'éliminer ces irritants.
4. Le secteur biologique a besoin enfin de plaider en faveur d'un programme d'appui financier aux agriculteurs biologiques d'expérience, pour le rôle de mentorat et d'enseignement qu'ils jouent auprès des nouveaux agriculteurs en transition ou en établissement. Les organismes qui développent des programmes de mentorat et de stages en entreprise bio devraient être admissibles à des fonds

gouvernementaux ou d'autres subventionnaires, afin de rémunérer les agriculteurs bio qui assurent les fonctions de mentorat et qui encadrent des stagiaires.

Cible 4 : Mettre en place des services-conseils pour appuyer l'adoption des méthodes biologiques et pour aider les producteurs et les transformateurs dans leur système de gestion de la qualité « Situation in Canada »

La plupart des gouvernements provinciaux ont assigné des employés à l'agriculture biologique; cependant, peu d'entre eux disposent du temps ou de l'expertise pour répondre adéquatement aux besoins d'information des producteurs certifiés transition bio. Certains organismes agrobiologiques ont mis en place des services-conseils qui comptent pour beaucoup sur les contributions bénévoles des agriculteurs biologiques existants. Cette situation s'avère généralement insoutenable. Quelques organisations, le Canadian organic Growers (COG) entre autres, ont publié des guides de production valables. Le tout récent Centre de l'agriculture biologique du Canada (OACC/CABC) offrira des soutiens aux spécialistes provinciaux et fournira une gamme d'information en ligne et d'outils de formation qui viendront aider à solutionner ces problèmes.

Du côté des transformateurs, bien peu de moyens ont été dédiés spécifiquement au secteur biologique, quoique quelques transformateurs bio aient bénéficié des programmes **conventionnels** existants.

Stratégies proposées :

1. Des services conseils ont été implantés avec grand succès en Europe. Il est nécessaire d'étudier ceux-ci en détail et d'en tirer des leçons pour les différentes provinces du Canada, dans l'optique de présenter des études de faisabilité pour l'implantation de structures, de partenariats et de modes de financements pour la prestation des services-conseils adéquats dans chaque province. Une attention particulière devrait être accordée dans les services-conseils dans les élevages bovin, porcin et avicole.
2. Des formations structurées sont nécessaires pour les conseillers à la transition, ainsi que la rédaction de guides techniques et de manuels qui viendront appuyer les processus de transition bio des entreprises.
3. En appui aux services conseils, de véritables liens sont requis entre les professionnels sur le terrain et les chercheurs des écoles d'agriculture, afin que les besoins de recherche soient clairement identifiés et que des projets soient entrepris. Cela implique aussi que des fonds gouvernementaux dédiés à la recherche soient dévolus au bio. **Un réseau pan canadien de fermes modèles commerciales et de fermes expérimentales favoriserait grandement l'acquisition du savoir-faire. Le secteur biologique canadien a besoin d'élaborer une proposition détaillée aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à savoir comment s'y prendre pour constituer ce réseau de fermes d'élite bio, en s'inspirant en partie sur les succès que connaissent ce modèle en Europe.**
4. Des services s'adressant aux **PME, ainsi qu'aux micro-entreprises** de transformation bio ont été développés en Europe. Le secteur biologique canadien doit s'inspirer de cette expérience afin qu'une proposition d'un système adapté de prestation de services-conseils aux transformateurs biologiques soit mise de l'avant afin de rendre disponible chez nous de tels services.

Cible 5 : Mobiliser les services-conseils et la recherche du secteur agricole en général dans le développement de l'agriculture biologique

Explore opportunities to use local institutions concerned about issues related to organic farming to generate supports. (displaced as a strategy at the end of this section)

La situation au Canada :

En général, les agriculteurs biologiques ne sont désormais plus marginalisés dans leurs communautés et dans leurs organisations agricoles. En plus d'être actifs dans les organismes voués au bio, certains occupent des postes importants dans les syndicats agricoles, les fédérations spécialisées et les offices de mise en marché. Sauf au Québec, les organisations n'ont pas acquis d'affiliation aux grands syndicats d'agriculteurs. Plusieurs agriculteurs et groupe d'agriculteurs bio sont effectivement affiliés avec des organismes locaux et régionaux voués à des causes sociales et environnementales qui englobent l'agriculture biologique. Le champ est libre pour explorer de telles alliances qui peuvent faire avancer la cause du bio, notamment au niveau local et régional.

Il existe à présent un réseau de chercheurs qui explore des domaines reliés à l'agriculture biologique, malgré le fait que les appuis financiers se font rares. Le Centre de l'agriculture biologique du Canada a pour mandat de faire avancer la recherche sur l'agriculture biologique.

Stratégies proposées :

1. Des stratégies doivent être planifiées fins de faire accéder des agriculteurs bio aux postes de commande dans les syndicats agricoles, les fédérations spécialisées et les offices de mise en marché.
2. La tenue, au deux ans, d'un forum mettant en présence des gens du secteur conventionnel et du secteur biologique afin de discuter de sujets d'intérêt commun, serait un moyen d'améliorer et de poursuivre le dialogue.
3. Il y a lieu d'instaurer un système de liaison entre les besoins de recherches identifiés par les agriculteurs et les chercheurs de partout au Canada. Un tel système existe depuis des années dans le secteur conventionnel canadien.
4. Une plate-forme de communication et d'échange sur les bons coups en terme de partenariats aux plans local et régional ferait avancer les organisations régionales* (le Secrétariat rural canadien est une institution à solliciter à ce sujet). Même si les structures de partenariat diffèrent d'une région à l'autre, les fonctions à remplir sont similaires et la connaissance mutuelle des formules gagnantes serait stimulante pour les organisations biologiques à travers le pays.
5. Les organismes locaux voués à la promotion de causes englobant l'agriculture biologique devraient être approchés aux fins d'explorer les opportunités de soutien au développement du bio dans les communautés.

Cible 6 : Accélérer le développement des marchés biologiques

La situation au Canada :

Aucune organisation n'assume actuellement le rôle de planification de la mise en marché au Canada, bien que quelques entités tentent de jouer ce rôle aux niveaux régional et provincial. Le défi majeur est de bâtir une chaîne d'approvisionnement plus coordonnée.

Stratégies proposées :

1. Mettre en place des programmes fédéraux-provinciaux d'appui à la transition bio dédiés aux transformateurs et aux distributeurs. Des congés de taxes pour les entreprises de transformation bio en démarrage sont envisageables comme faisant partie de tels programmes.
2. Favoriser la mise en place d'incubateurs à travers le pays pour les micro-entreprises de transformation en démarrage.
3. Un plan national de développement pour le secteur de la transformation, lequel faciliterait le travail des entreprises avec leurs consultants en développement des affaires. Ce plan devra comprendre l'identification des infrastructures de transformation actuellement abandonnées ou sous-utilisées, qui pourraient accommoder le démarrage de nouvelles activités de transformation, en tenant compte aussi des besoins des micro-entreprises.
4. Des stratégies de représentation auprès des départements universitaires en sciences de l'alimentation se doivent d'être entreprises aux fins de les convaincre à répondre aux besoins des transformateurs biologiques.
5. Il est nécessaire de mettre en place un forum réunissant avec le secteur biologique les détaillants et transformateurs dominants afin de solutionner d'une part, les problématiques de l'importation, à savoir d'orienter le secteur au sujet des denrées qui sont en grande demande mais dont l'approvisionnement intérieur est faible, et d'autre part, les problématiques liées aux critères de qualité courants en agroalimentaire conventionnels. Ce forum devrait aussi proposer des mécanismes de coordination de l'approvisionnement entre les producteurs et les transformateurs, en vue de favoriser la production intérieure. Des mesures d'allocation de fonds devraient être prises pour l'assignation d'experts en organisation coopérative, afin d'augmenter la capacité de production et de mise en marché par des structures coopératives.
6. Une stratégie de communication de masse doit être mise en place afin de renforcer les valeurs d'appel de la bio en terme de bénéfices personnels et sociaux, et de cibler certains malentendus sur les produits bio, afin de relever le niveau de conscience des consommateurs, repositionner avantageusement certaines denrées et certaines régions, et de susciter les consommateurs à réclamer un virage dans les comportements chez les grands détaillants en alimentation et dans les programmes d'appui gouvernementaux.
7. Là où les possibilités d'accroître la production et la distribution locale de produits bio, des campagnes promotionnelles d'achats locaux de produits bio devraient s'inspirer des succès d'autres campagnes analogues pour des produits conventionnels.
8. L'amélioration du conditionnement post-récolte des produits bio devrait être prise en charge par une organisation conçue à cette fin, au sein d'un système de coordination de la chaîne d'approvisionnement.
9. Des modifications aux critères de catégorisation des aliments devraient être examinées, pour faire en sorte que les agriculteurs biologiques ne soient pas indûment pénalisés par des critères qui incitent les producteurs à utiliser des pesticides. D'ailleurs, ces modifications ne devraient pas être introduites de façon à dissuader les consommateurs dans leur intérêt pour les aliments bio.
10. Identifier des acteurs majeurs du marché institutionnel dont les achats de produits bio apporterait une notoriété publique de nature à stimuler le développement du marché.

11. Mettre en place un service national d'information sur le prix des produits biologiques. Cela existe déjà dans certaines régions du pays et mérite d'être étendu à l'ensemble du Canada.
12. Des plates-formes de liaison commerciale entre vendeurs et acheteurs de produits bio d'une même région sont nécessaires. Quelques institutions et organisations bénévoles tentent déjà d'assumer ce rôle mais des ressources plus substantielles doivent être consacrées pour développer les marchés régionaux.

Cible 7 : Des structures nationales de coordination, de promotion et de développement du bio

Situation au Canada :

La plupart des provinces comptent des associations vouées aux aliments et à l'agriculture bio. Celles-ci ont dans quelques provinces influencé positivement la planification et le développement du secteur. Une association (COG) a un rayonnement national; cependant, ses ressources sont trop restreintes et sa base de représentation pas assez large pour lui permettre d'assumer toutes les fonctions de planification, de développement et de promotion requises pour faire progresser le secteur au plan national. Une discussion est présentement en cours autour de la création d'une instance nationale qui s'occuperait d'assurer la révision permanente de la norme biologique canadienne. Quelques organismes environnementaux signalent leur intention d'appuyer le développement du secteur biologique, mais ils ne sont pas en position d'en faire leur mission première.

Stratégies proposées :

1. La pierre d'assise du travail à accomplir repose sur la planification, le développement et la militance nationale. Le secteur biologique d'une entité qui assume la coordination et la mise en oeuvre de ces trois fonctions. Une structure de type coalition semble être la plus souhaitable. Un organisme pourrait devoir fournir la structure fonctionnelle pour la coalition. Une façon de faire est qu'un tel organisme « parrainerait » la coalition en lui prêtant son nom (voire son matricule d'organisme de charité) aux fins de lever des fonds et en lui procurant des locaux et des équipements de bureau pour sa permanence de la coalition. La permanence relevait toutefois de la coalition, et non pas de l'organisme hôte. La coalition agirait comme un groupe d'encadrement pour toutes les organisations qui manifestent la volonté de participer, et son membership serait composé d'organisations. La mission de cette coalition serait explicitement de servir ses membres en matière de planification, de développement et de militance, et ce, sans assumer de fonctions directement reliées au commerce. La coalition aurait une mission plus large qu'une association sectorielle traditionnelle, puisque ses membres représenteraient bien plus que l'industrie biologique. Son champ d'activité comprendrait la promotion de la recherche et du développement, la modification des politiques, des règlements et des programmes des gouvernements, le développement du transfert des connaissances et des services-conseils, la promotion des aliments et de l'agriculture bio du Canada dans l'opinion publique et dans les relations internationales^{xxvii}. La coalition ne prendrait pas position pour elle-même mais plutôt aiderait ses organisations membres qui veulent intervenir envers une question d'actualité donnée, de le faire harmonieusement. Le rôle de la permanence serait essentiellement de soutenir tout en voulant collaborer ensemble. Cette collaboration à quelque sujet que ce soit serait volontaire. Toutes les organisations désireuses de souscrire à la coalition pourraient le faire, cependant elles devraient agréer aux grandes lignes du plan d'action à être adopté. La coalition serait dotée d'un conseil exécutif; ainsi, la permanence aurait à répondre de ses gestes à un groupe décisionnel sur une base régulière. La coalition tiendrait annuellement une assemblée pour élire des officiers, réviser les plans stratégiques, etc. Une telle structure peut être fonctionnelle avec un salaire, de l'argent pour les communications et l'approvisionnement de bureau.

~~2. An existing organization needs to "front" a substantial funding application to get a national planning body off and running. Foundations with an environmental orientation are showing increasing interest in supporting organic development work.~~

2. Un programme national dédié à l'accroissement de la capacité organisationnelle dans le secteur biologique doit être mis en place en vertu des politiques existantes de soutien à l'économie sociale. Ce programme permettrait aux organisations régionales de consolider leur expertise et leur situation financière.

3. Le secteur biologique doit obtenir du gouvernement fédéral un budget pour l'institution d'un « Conseil des aliments biologiques » ayant pour mandat de développer la production d'aliments biologiques au Canada et à cette fin assurer une veille technologique et commerciale, identifier et évaluer les opportunités de développement, formuler des propositions de nouvelles activités et d'agir comme instance-conseil au sujet des normes biologiques sur la production, le marketing, l'entreposage, le transport, l'étiquetage, la distribution et la vente au détail des produits. Ce conseil fonctionnera à la manière d'une « table filière » nationale. La composition de ce conseil et la façon dont ses membres seront admis requièrent un examen plus approfondi, mais l'hypothèse de représentation qui suit fournit une indication sur l'intention derrière cette stratégie. À noter que la coalition décrite ci haut ne serait pas membre de ce conseil, mais que plusieurs organisations membres de la coalition devraient y compter des représentants.

- 13 représentants de chaque réseau d'agriculture biologique des provinces et territoires (une diversité de fond expérientiel devrait se retrouver dans ce groupe : organismes de certification, groupes citoyens, établissements d'enseignement, etc.);
- 1 fonctionnaire d'Agriculture Canada;
- 1 fonctionnaire provincial chargé de représenter et de transmettre l'information à tous ses collègues des autres provinces et territoires;
- 1 représentant d'un groupe environnemental national;
- 1 représentant d'une association nationale de consommateurs, porte-parole des préoccupations des consommateurs;
- 1 représentant de la recherche universitaire ou des établissements d'enseignements agricoles;
- 1 représentant d'une grande organisation agricole canadienne;
- 1 représentant d'une grande association de manufacturiers en alimentation canadiens;
- 1 représentant d'une association de détaillants en alimentation;
- représentants d'entreprises de transformation bio, dans diverses denrées et régions canadiennes;
- représentants d'entreprises de vente au détail dans divers types d'entreprises et de produits;
- représentants d'entreprises de distribution dans divers types d'entreprises et de produits;
- 1 représentant d'un office de mise en marché.

6. **Élaboration et mis en oeuvre de plans d'action organisationnels**

Un endossement généralisé du présent plan permettrait d'espérer que certaines organisations identifieront des tâches qu'elles sont en mesure d'accomplir et qu'elles démontreront la volonté de les mettre en oeuvre. Nous escomptons que les organisations discuteront entre elles des engagements qu'elles comptent prendre au cours des 6 prochains mois. Quoique les fonds alloués pour cette première phase du Plan de développement soient échus en mars 2002, Ralph Martin, du Centre de l'agriculture biologique du Canada au Collège agricole de la Nouvelle Écosse, assurera le point de chute pour les déclarations d'intention des organisations. Ces déclarations d'intention orienteront le travail du comité directeur et d'autres collaborateurs dans la présentation de propositions ultérieures de financement et d'élaboration plus poussée du Plan stratégique canadien. Afin de faciliter les discussions qui auront lieu à l'interne de chaque organisation participante, ci-après sont proposées une série de questions et d'instructions à prendre en considération. La tâche de compiler les contributions de chaque organisation sera également

facilité, si elles peuvent préparer un bref rapport écrit en utilisant ces questions et instructions comme un gabarit et s'en tiennent à cette forme.

1. Identifier les activités de vos organisations qui sont reliées aux « stratégies proposées ». Pour chaque stratégie pertinente, décrire brièvement vos activités courantes. Si vous croyez que vos activités ne concordent pas avec les stratégies proposées, veuillez expliquer en quoi elles le sont.
2. Si votre organisation a déjà adopté un plan stratégique (mission; axes d'intervention; cibles ou objectifs à atteindre; stratégies ou moyens à entreprendre), veuillez identifier en quoi vos activités futures peuvent concorder avec le Plan stratégique national.
3. Identifier parmi les stratégies proposées, celle pour lesquelles vous être prêts à assumer un rôle de leader en 2003, et quelles ressources (temps; argent; qualité) vous pourriez être prêts à consacrer pour ce faire. En discutant de vos ressources, décrire vos ressources existantes déjà et aussi celles que vous croyez pouvoir obtenir en présentant une demande de financement.
4. Identifier certaines stratégies proposées auxquelles vous êtes prêts à jouer un rôle de soutien en 2003 et décrivez brièvement en quoi vous pourriez rendre votre organisation utile à la mise en oeuvre du Plan stratégique canadien.
5. Signaler, si vous le jugez à propos, en quoi votre organisation possède la capacité de procurer une infrastructure fonctionnelle à la « coalition » décrite à la cible 7.

7. Remarques en conclusion

Des tendances et des faits récents offrent au secteur biologique canadien une opportunité inouïe de planifier son propre avenir. Les marchés, les gouvernements, et le grand secteur agricole manifestent une volonté sans précédent d'aider le secteur à progresser. Un esprit de collaboration est revenu au sein du secteur biologique après des années de discorde. Ce plan, nous le souhaitons incarner cet esprit de collaboration dans la réalité.

Endnotes

-
- 1 Pretty, J. et al. 2000 (in press). An assessment of the external costs of UK agriculture. *Agricultural Systems*.
 - 2 Pretty, J. Centre for Environment and Society, University of Essex, personal communication, July 2000.
 - 4 Stonehouse, D.P. et al. 1997. Holistic approaches to natural resource management and environmental care. *Journal of Soil and Water Conservation* 52:22-25.
 5. Loeffler, A. 1999. *Strategies for the development, implementation and monitoring of agricultural nonpoint source pollution control programs in Ontario*. Ministry of the Environment, Toronto.
 7. N₂O emissions (1996) = 120 Ktonnes; CH₄O emissions (1996) = 1074 Ktonnes.
 - 8 McRae, T. et al. (eds). 2000. *Environmental Sustainability of Canadian Agriculture : report of the agri-environmental indicators project*. Agriculture and Agrifood Canada, Ottawa.
 - 9 Agriculture and Agrifood Climate Change Table. 2000. Reducing Greenhouse Gas Emissions from Agriculture: Options Paper . National Climate Change Secretariat. *Publication #:* 2028/E.
 - 10 Agriculture and Agrifood Climate Change Table. 2000. Reducing Greenhouse Gas Emissions from Agriculture : Options Paper. National Climate Change Secretariat. *Publication #:* 2028/E.
 - 12 IPCC Working Group II. 1996. *Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change*. IPCC, Geneva.
 - 14 Composting and tillage are sometimes offered up as reasons why organic farming should not be supported as a greenhouse gas mitigation strategy. Frequently, fuel usage for tillage is highlighted by organic farming critics. Fuel use increases relative to no-till operations is usually a relatively part of total farm greenhouse gas fluxes (Robertson, G.P. et al. 2000. Greenhouse gases in intensive agriculture: contributions of individual gases to the radiative forcing of the atmosphere. *Science* 289 (15 Sept):1922-1925). But, to produce a gain in carbon storage, a management practice or system must (a) increase the amount of carbon entering the soil as plant residues or (b) suppress the rate of soil carbon decomposition. What's critical is that the carbon enter at a rate that exceeds the decomposition rate. Organic farmers generally add so much more organic C and a more diverse range of materials relative to conventional and no-till operations. There is evidence that adding diverse materials with suitable C:N ratios also creates a more stable pool of organic material. Cf. Willson, T.C. et al. 2001. Biologically active soil organic matter fractions in sustainable cropping systems. *Applied Soil Ecology* 16:63-76.
 - 15 A summary of the report was prepared by the authors Ulrick Kopke and Guido Haas and reported in *New Farmer and Grower* Spring 1996.
 - 16 Drinkwater, L.E. et al. 1998. Legume-based cropping systems have reduced carbon and nitrogen losses. *Nature* 396:262-265; Liebhardt, W.C. et al. 1989. Crop production during conversion from conventional to low-input methods. *Agronomy Journal* 81:150-159.
 - 18 Paul Voroney, University of Guelph, personal communication, November 1999.
 - 19 Welsh, R. 1999. *The economics of organic grain and soybean production in the US mid-west*. PSPR#13. Henry A. Wallace Institute for Alternative Agriculture, Beltsville, MD.

-
- 20 Helmers, G.A. et al. 1986. An economic analysis of alternative cropping systems for east-central Nebraska. *American Journal of Alternative Agriculture* 1:153-158.
 - 21 MacRae, R.J. and Mehuys, G.R. 1985. The effect of green manuring on the physical properties of temperate-area soils. *Advances in Soil Science* 3:71-94.
 - 23 Estimates from World Wildlife FundCanada.
http://www.wwfcanada.org/satellite/prip/factsheets/PRIP_PesticidesManagement.pdf
 - 24 See studies reviewed in FAO. 2000. *Food safety and quality as affected by organic farming*. Twenty Second FAO Regional Conference for Europe, Porto, Portugal, July 2000.
 - 25 See for example Woese, K. et al. 1997. A comparison of organically and conventionally grown foods – results of a review of the relevant literature. *J. Sci. Food Agric*:74: 281-293.
 - 26 FAO. 2000. *Food safety and quality as affected by organic farming*. Twenty Second FAO Regional Conference for Europe, Porto, Portugal, July 2000.
 - 27 FAO. 2000. *Food safety and quality as affected by organic farming*. Twenty Second FAO Regional Conference for Europe, Porto, Portugal, July 2000.
 - 28 MacRae, R.J. et al. 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198; Stanhill, G. 1990. The comparative productivity of organic agriculture. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 30:1-26; Lampkin, N.H. and Padel, S. (eds). 1994. *The Economics of Organic Farming: An international perspective*. CAB International, Wallingford, Oxon, UK.; Pretty, J.M. 1995. *Regenerative Agriculture*. IISD, London.
 - 30 Padel, S. and Lampkin, N.H. 1994. Farm-level performance of organic farming systems: An overview. In: N.H. Lampkin and S. Padel (eds). *The Economics of Organic Farming: an international perspective*. CAB International, Wallingford, Oxon, UK. Pp. 201-219.
 - 32 MacRae, R.J. et al. 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198; MacRae, R.J. et al. 1990. Policies, programs and regulations to support the transition to sustainable agriculture in Canada. *American Journal of Alternative Agriculture* 5(2):76-92.
 - 33 Drinkwater, L.E. et al. 1998. Legume-based cropping systems have reduced carbon and nitrogen losses. *Nature* 396:262-265; Welsh, R. 1999. *The Economics of Organic Grain and Soybean Production in the Midwestern United States*. Henry A. Wallace Institute for Alternative Agriculture, Washington.
MacRae, R.J. et al. 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198.
 - 34 Girt, J. 1992. *The Environmental Impact of Farm Support Policies in Ontario*. Report to the Policy Committee, Ontario Round Table on Environment and Economy. January, 1992.
 - 35 Lockeretz, W. 1989. Comparative local economic benefits of conventional and alternative cropping systems. *American Journal of Alternative Agriculture* 4:75-83; Madden, J.P. and Dobbs, T.L. 1990. The role of economics in achieving low input farming systems. In: C.A. Edwards et al. (eds). *Sustainable Agriculture Systems*. Soil and Water Conservation Society, Ankeny, IA. pp. 459-477.

-
- 36 MacRae, R.J. *et al.* 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198.
- 37 Lampkin, N.H. and Padel, S. 1994. Organic farming and agricultural policy in Western Europe: An overview. *In: N.H. Lampkin and S. Padel (eds). The Economics of Organic Farming: An international perspective.* CAB International, Wallingford, Oxon, UK. pp. 437-456.
- 38 Lampkin, N. *et al.* 1999. *The Policy and Regulatory Environment for Organic Farming In Europe: Organic Farming in Europe: Economics and Policy*, Volume 1. University of Hohenheim, Stuttgart, Germany.
- 40 Lasley, P. *et al.* 1993. Is sustainable agriculture an elixir for rural communities? *American Journal of Alternative Agriculture* 8:133-139; Bird, E. *et al.* (eds). 1995. *Planting the Future: developing agriculture that sustains land and community.* Iowa State University Press, Ames.
- 41 Kleinschmidt, L. *et al.* 1994. *Community impacts of sustainable agriculture in Northern Cedar County, Nebraska.* Center for Rural Affairs, Walthill, Nebraska.
- 42 Flora, C.B. 1995. Social capital and sustainability: agriculture and communities in the Great Plains and Corn Belt. *Journal Paper #J-16309*, Iowa Agriculture and Home Economics Experiment Station, Ames Iowa.
- 43 Lockeretz, W. 1989. Comparative local economic benefits of conventional and alternative cropping systems. *American Journal of Alternative Agriculture* 4:75-83.
- 44 Northwest Area Foundation. 1994. *A Better Row to Hoe: the economic, environmental, and social impact of sustainable agriculture.* Northwest Area Foundation, St. Paul, MN.
- 45 Goreham, G.A. *et al.* 1995. Community trade patterns of conventional and sustainable farmers. *In: E. Bird et al. (eds). Planting the Future: Developing an agriculture that sustains land and community.* Iowa State University Press, Ames. pp. 131-146.
- 46 If organic foods represent 1-2% currently, with a 25% annual growth rate, it is feasible to be in the 10% range by 2010.
- 47 This means that domestic supply must grow at a faster rate than total domestic demand, since it is estimated that 85-90% of current consumption is of imported organic foods.

i According to Statistics Canada, only 20% of Canadian farmers had over 50% of their total family income coming from farming and 44% of farmers had zero or negative net farm income in 1995 (<http://www.statcan.ca/english/censusag/apr26/can2.htm>). In the conventional farming sector, average net farm income was about \$20,000 in 1996 (<http://www.statcan.ca/english/censusag/can.htm>). The 1996 average return on investment in conventional farming was about 3% (<http://www.statcan.ca/english/censusag/can.htm>). For organic farmers to be satisfied, there would need to be significant improvement in these conventional figures. Note as well that the average organic farm would have substantially lower equity and debt in land, buildings, machinery, equipment, livestock and poultry than is currently held by the average conventional farmer and in many sectors organic farmers are able to improve their net income with lower capital investment relative to when they were conventional producers.

48 Note that this price differential won't on its own assure accessibility. Some studies show that organic is available at retail prices equivalent to conventional foods when consumers also change their diet and purchase cooperatively.

49 According to Statistics Canada, only 20% of Canadian farmers had over 50% of their total family income coming from farming and 44% of farmers had zero or negative net farm income in 1995 (<http://www.statcan.ca/english/censusag/apr26/can2.htm>).

50 According to Statistics Canada, in the conventional farming sector, the average was about \$20,000 in 1996 (<http://www.statcan.ca/english/censusag/can.htm>).

51 The 1996 average in conventional farming was about 3% (<http://www.statcan.ca/english/censusag/can.htm>). Given desired annual income figures, this means that the average organic farm would have substantially lower equity and debt in land, buildings, machinery, equipment, livestock and poultry than is currently held by the average conventional farmer. This is reasonable given that in many sectors organic farmers are able to improve their net income with lower capital investment relative to when they were conventional producers.

52 There are a number of ways of measuring this. By firms, the organic sector is already on its way to 10% since there are approximately 300 processors and handlers and Canada has about 3000 processing firms (not including handlers). By value of production, the requirements are higher since 30% of firms ship 90% of the value of shipments. By value of shipments, 10% = \$4 billion for the organic sector (<http://www.agr.ca/food>).

53 According to Statistics Canada, a rule of thumb is 50% gross margin in conventional food processing, from which expenses are subtracted to obtain before tax income. Then income tax is deducted to result in after-tax income. This is the figure that would be used to pay dividends from and calculate ROI (investment being the combination of equity and debt used to finance the business). So, to hazard a guess, average ROI would likely be in the 5 to 15% range.

54 Jules Pretty has summarized estimates from admittedly limited data that on-farm job multipliers in organic agriculture are an additional job per farm relative to conventional on - farm labour requirements (Pretty, J. 1998. **The Living Land**. Earthscan Publication, London.)

55 Russell Christianson and Anne Macey made major contributions to this section.

56 This section is summarized from an upcoming report: Macey, A. (forthcoming). Organic farming in Canada: statistics for the year 2000. **Eco-Farm & Garden** Winter 2002.

57 Without wild rice harvesters, the increase is 64%.

58 These numbers have also been compiled by Anne Macey. It is possible some handlers may be certified by more than one agency so actual numbers may be lower than indicated.

59 United States Department of Agriculture, Attache Report, "The Organic Food Market in Canada", 1997; Julia Drake, "Growing, Growing . . .", **Canadian Grocer**, Jan/Feb 2001.

60 *ibid.*, quoted in Saskatchewan Agriculture and Food, June, 2000.

61 **Canadian Grover**, "The Canadian Grocery Industry", 1997; John Motes, "Organic Foods: Major Opportunity or Perpetual Market Niche", McLean VA, November 1999; **Natural Foods Merchandiser**, New Hope Publications, December 1999; and Canadian Health Foods Association, 1999. Note: These

figures do not include mass merchandisers, club stores, drugstores and bakeries, with an additional \$14 billion in grocery sales in 2000, bringing the total to \$70.6 billion.

62 Denise Foote, "wholehealth", **Canadian Grocer**, June 2001, pgs 39-40.

64 "Tracking Nutrition Trends", **Imprint**, September 1995.

65 Organic Marketing Coalition, 1988 and 1989. Origins Co-operative, 1994.

66 Organic Marketing Coalition, 1988 and 1989. Origins Co-operative, 1994.

67 A sample of thirty provides an 85% confidence level. In other words, you can be confident that there is a statistical difference between categories when there is a difference of fifteen percent or more.

68 Hartman Group [full citation to follow]

69 Peter Diekmeyer, "Are Canada's Retailers Ripe for the Pickin'?", **Canadian Grocer**, June 2001, pgs. 20-23.

70 Peter Diekmeyer, "Are Canada's Retailers Ripe for the Pickin'?", **Canadian Grocer**, June 2001, pgs. 20-23.

7ii Pollan, M 2001. How organic became a marketing niche and a multi-billion dollar industry. Naturally, **The New York Times Magazine**, May 13, 2001.

7iii Pollan, M 2001. How organic became a marketing niche and a multi-billion dollar industry. Naturally, **The New York Times Magazine**, May 13, 2001.

7iv Horizon Organic Dairy, October 11, 2001. <http://www.horizonorganic.com/>

7v Novak, M. and Southworth, G. 1999. Building a Controlled Label Program, **Co-operative Grocer Online**, #82, May-June 1999. <http://www.cooperativegrocer.com/>

7vi Russell Christianson is the lead author in this section.

7vii U.S. Department of Agriculture, Foreign Agricultural Service. 2000. **AgExporter** June 2000.

7viii The recent global economic downturn associated with the events of September 11 could have an impact on these projections.

7ix Myers, S. and Rosie, S.L. Facts and Stats - The Year in Review. **Organic and Natural News** December 2000.

7x Myers, S. and Rosie, S.L. Facts and Stats - The Year in Review. **Organic and Natural News** December 2000; The Hartman Group. 2000. **The Organic Consumer Profile**. The Hartman Group, Seattle. January 2000; ACNeilson's **Homescan Consumer Panel**, 1998.

80 Food Marketing Institute. 2000. **Trends in the U.S.: Consumer Attitudes and the Supermarket 2000**. FMI, Washington.

81 Roper Starch Research, quoted in Peterson, T. 2000. Climbing on the Organic Gravy Train. **Business Week** August 21, 2001. <http://www.businessweek.com>.

82 Peterson, T. 2000. Climbing on the Organic Gravy Train. **Business Week** August 21, 2001.
<http://www.businessweek.com>.

83 International Trade Centre UNCTAD/WTO. 1999. **Organic Food and Beverages: world supply and major European markets**. October, 1999.

84 Norfelt, T.F. 2000. **Organic Agriculture in Denmark**. Center for Organic Agriculture, Copenhagen, Denmark. June 21, 2000.

85 Reuters Business Insight. 1999. 100% organics in 2004 - a US\$15.9bn segment. **Reuters** November 1999 (info@rbi-reports.com)

86 Lampkin, N., quoted in Ames, P. 1999. Organic Food Boom: 10% of European Farms will be Organic by 2005. **Associated Press** December 27, 1999.

87 Twyford-Jones, P. and Doolan, R. 1998. **The International Market for Organic Food**. Rural Industry Business Services, Department of Primary Industries, Queensland, January 1998, page *viii*.

88 Bernard Geier, CEO IFOAM, from a speech at Guelph University Organic Conference, January 2001.

89 This is not generally an issue for smaller firms.

90 Although the evidence favouring the nutritional benefits of organic vs. conventional foods is not definitive, there is enough evidence that organic foods offer health and nutrition benefits beyond what conventional foods provide to warrant much more extensive inquiry. The most compelling research involves feeding organic vs. conventional diets to test animals. Although the reasons why are unclear, these studies show, amongst animals fed an organic diet, a reasonably consistent pattern of improved reproductive performance and lower infant morbidity and mortality relative to test animals fed a conventional diet. Studies examining the nutrient levels of organic vs. conventional foods are much less consistent, likely due to the enormous number of factors that can influence nutrient levels. The lead author of this report has assembled a list of over 50 English language peer-reviewed studies that in totality suggest there is a relationship to be explored.

91 These sectors also have some unique problems which we do not address here.

92 Toronto Food Policy Council. 1995. Stories of Food Microenterprises and Implications for Community Economic Development. **TFPC Discussion Paper #5**, Toronto.
http://www.city.toronto.on.ca/health/tfpc_discussion_paper.htm

93 Michelsen, J. *et al.* 2001. **Organic farming development and agricultural institutions in Europe: a study of 6 countries**. Organic Farming in Europe: Economics and Policy Volume 9. University of Hohenheim, Stuttgart, Germany.

94 Gilbert Parent (AAFC), as cited in the meetings of a conference call on revising the national standard held Dec. 12, 2001

95 (Rundgren, G. 2002. Organics in Europe: lessons for North American agriculture. Presentation to the Guelph 2002 Organic Agriculture Conference, Jan. 24-27).

96 A number of cross - cutting action plans would need to be developed and implemented and it would make sense for this coalition to take a lead role. For example, the sector appears to need:

1. A coordinated media action plan - organic as public service
2. A coordinated research action plan

-
3. A national training framework for professionals and farmers
 4. A plan to identify business and cooperative organization expertise that the organic sector can use at reasonable rates (use existing granting structures and policies for business plans, product development, market research support funded through provincial and federal agriculture departments)
 5. Financing innovations action plan - clearly, many of these strategies will require innovative financing initiatives. Several have been proposed, including the Farm Credit card by John Wilcox.